

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1916

29 juillet 2015

### SOMMAIRE

AmTrust Re Taurus .....	91953	REComm Sarl Mainz IFA3 SCS .....	91962
AmTrust Re Taurus .....	91953	Richelieu Fd .....	91960
AstraZeneca Luxembourg .....	91953	Richelieu Fd .....	91960
Cavour aero S.A. ....	91922	RMB Capital S.A. ....	91962
Centre Esthétique Schieren GmbH .....	91954	Robben Investments .....	91962
Cogito S.à r.l. ....	91951	Roche Blanche S.A. ....	91960
Dragon Knight S.A. ....	91968	S.E.E. Société d'Etudes et d'Evaluations S.à r.l. .....	91963
Opus 2 S.à r.l. ....	91959	Shaftesbury Corporate Management Services (Luxembourg) S.A. ....	91963
Pallas Equity Trading S.à r.l. ....	91959	Shatskmorneftegaz S.à rl. ....	91963
Parcle S.A. ....	91958	Skopos Impact Fund SICAV SIF,S.A. ....	91963
Partners Group Global Infrastructure 2009 S.C.A., SICAR .....	91956	Société du Parking des Martyrs S.A. ....	91964
PAS Luxembourg, S.à.r.l. ....	91956	Société Orientale de Participations S.A. ....	91967
PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A. ....	91959	Sofidra S.A. ....	91964
PBG Investment (Luxembourg) S.à.r.l. ....	91957	Sofidra Shipping S.C.A. ....	91964
PBG Midwest Holdings S.à r.l. ....	91958	Sogeprom sarl .....	91968
PB International S.A. ....	91956	Sogin .....	91968
PepsiCo Finance Europe Limited .....	91957	Sophia Invest S.A., SPF .....	91965
Perus 2 S.à r.l. ....	91958	Soresco .....	91968
Pétrusse Aviation S.à r.l. ....	91959	Spatialbit Consulting S.à r.l. ....	91966
PORTLAND HILL FUND SICAV .....	91961	Stabilus S.A. ....	91965
PORTLAND HILL FUND SICAV .....	91962	Stadtweg Property .....	91965
QS PEP S.C.A., SICAR .....	91961	Stena International S.A. ....	91966
RAGOF Heusenstamm S.à r.l. ....	91960	Stirling Adjacent Investments S.à r.l. ....	91967
Ragtime Investissements S.A. ....	91961	Sturgeon Capital Funds .....	91966
Raiffinvest S.A. ....	91962	Swiss Re Europe Holdings S.A. ....	91966
Reba Investment Opportunities S.C.A. - SI- CAR .....	91961	Swiss Re Europe S.A. ....	91967

**Cavour aero S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 195.305.

In the year two thousand and fifteen, on twenty-second day of April,  
before us Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,  
was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Cavour aero S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 6 March 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 195 305 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a rectification deed of the undersigned notary, of 11 March 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was declared open by Jennifer Ferrand, legal manager, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Alexis Kunitani, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Farida Hammi, private employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

*Agenda*

1 To create two new classes of shares, namely the "Class A Shares" and the "Class B Shares".

2 To convert (i) the existing eighteen thousand six hundred (18,600) shares held by Cavour Holding S.A. into eighteen thousand six hundred (18,600) Class A Shares and (ii) the existing twelve thousand four hundred (12,400) shares held by Predica into twelve thousand four hundred (12,400) Class B Shares.

3 To increase the share capital of the Company by an amount of four million fourteen thousand three hundred seventy-two euro (EUR 4,014,372.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to four million forty-five thousand three hundred seventy-two euro (EUR 4,045,372.-).

4 To issue two million four hundred eight thousand six hundred twenty-three (2,408,623) new Class A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the rights and privileges of the Class A Shares as provided in the restated articles of association and one million six hundred five thousand seven hundred forty-nine (1,605,749) new Class B Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the rights and privileges of the Class B Shares as provided in the restated articles of association.

5 To acknowledge the waiver by all the existing shareholders of the Company of their preferential subscription rights and to accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of four hundred million four hundred ninety-one thousand eight hundred twenty-four euro (EUR 400,491,824.-) by (i) Cavour Holding S.A., (ii) Predica, and (iii) Crédit Agricole Vita S.p.A. ("CA Vita") and to accept full payment in cash for these new shares.

6 To fully restate the articles of association of the Company without modification of the corporate object of the Company, in order to reflect, inter alia, the share capital increase, the change of the governance and shares transfer restrictions (the "Restated Articles of Association").

7 To classify the three Company's directors into class A directors including the chairman of the board of directors and class B directors in accordance with the Restated Articles of Association.

8 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxyholders of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, after having been signed by the proxyholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole share capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to create two new classes of shares, namely the “Class A Shares” and the “Class B Shares”.

*Second resolution*

The general meeting of shareholders resolved to convert (i) the existing eighteen thousand six hundred (18,600) shares held by Cavour Holding S.A. into eighteen thousand six hundred (18,600) Class A Shares and (ii) the existing twelve thousand four hundred (12,400) shares held by Predica into twelve thousand four hundred (12,400) Class B Shares.

*Third resolution*

The general meeting of shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of four million fourteen thousand three hundred seventy-two euro (EUR 4,014,372.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to four million forty-five thousand three hundred seventy-two euro (EUR 4,045,372.-).

*Fourth resolution*

The general meeting of shareholders resolved to issue two million four hundred eight thousand six hundred twenty-three (2,408,623) new Class A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the rights and privileges of the Class A Shares as provided in the Restated Articles of Association and one million six hundred five thousand seven hundred forty-nine (1,605,749) new Class B Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the rights and privileges of the Class B Shares as provided in the Restated Articles of Association.

*Fifth resolution*

The general meeting of shareholders acknowledged that all the existing shareholders of the Company have decided to waive their preferential subscription rights and to accept subscription for these new shares with payment of a share premium in a total amount four hundred million four hundred ninety-one thousand eight hundred twenty-four euro (EUR 400,491,824.-) by (i) Cavour Holding S.A., (ii) Predica, and (iii) CA Vita.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared:

(i) Cavour Holding S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 195 137

represented by Jennifer Ferrand, by virtue of a proxy given on 21 April 2015, in Luxembourg, which proxy, signed by the proxyholder, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed (the “Subscriber 1”);

(ii) Predica, a French société anonyme incorporated under the laws of France, having its registered office in 50-56, rue de la Procession, 75015 Paris (France), registered with the registry of trade and companies of Paris under number 334 028 123,

represented by Farida Hammi, by virtue of a proxy given on 22<sup>nd</sup> April 2015, in Paris, which proxy, signed by the proxyholder, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed (the “Subscriber 2”);

(iii) CA Vita, a company governed by the laws of Italy, having its registered office in Parma (Italy), Via Università 1 and registered with the companies' registry of Parma under number 01966110346,

represented by Farida Hammi, by virtue of a proxy given on 22<sup>nd</sup> April 2015, in Paris, which proxy, signed by the proxyholder, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed (the “Subscriber 3”).

The Subscriber 1 declared to subscribe for two million four hundred eight thousand six hundred twenty-three (2,408,623) new Class A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, with payment of a share premium in a total amount of two hundred forty million two hundred ninety-five thousand ninety-four euro and sixty cent (EUR 240,295,094.60) and to fully pay up these new shares in cash.

The Subscriber 2 declared to subscribe for one million four hundred eighty-eight thousand eight hundred ninety-seven (1,488,897) new Class B Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, with payment of a share premium in a total amount of one hundred forty-eight million six hundred twenty-eight thousand four hundred thirty euro and forty-three cent (EUR 148,628,430.43) and to fully pay up these new shares in cash.

The Subscriber 3 declared to subscribe for one hundred sixteen thousand eight hundred fifty-two (116,852) new Class B Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, with payment of a share premium in a total amount of eleven million five hundred sixty-eight thousand two hundred ninety-eight euro and ninety-seven cent (EUR 11,568,298.97) and to fully pay up these new shares in cash.

The amount of four hundred four million five hundred six thousand one hundred ninety-six euro (EUR 404,506,196.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the two million four hundred eight thousand six hundred twenty-three (2,408,623) new Class A Shares and one million six hundred five thousand seven hundred forty-nine (1,605,749) new Class B Shares to the above mentioned subscribers.

#### *Sixth resolution*

The general meeting of shareholders resolved to fully restate the articles of association of the Company, in order to reflect, inter alia, the share capital increase, the change of the governance and shares transfer restrictions as follows:

### **“Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders.

The Company will exist under the name of “Cavour aero S.A.”

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 34 of the Articles of Incorporation, without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.

### **Chapter II. Capital, Shares**

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at four million forty-five thousand three hundred seventy-two euro (EUR 4,045,372.-) divided into two million four hundred twenty-seven thousand two hundred twenty-three (2,427,223) class A shares (the “Class A Shares”) and one million six hundred eighteen thousand one hundred forty-nine (1,618,149) class B shares (the “Class B Shares”), each share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-), all of which are fully paid up.

The Class A Shares and the Class B Shares are collectively referred to as the “shares” in the Articles.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

The shares will be in the form of registered shares.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

A shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class (if any) of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

**Art. 7. Transfer of shares.** The shares are freely transferable subject to the provisions set out in these Articles and any shareholders' agreement in relation to the Company that may be entered from time to time by and between the shareholders of the Company (a "Shareholders' Agreement").

**Art. 7.1. Lock-up.** Shares cannot be transferred by a shareholder without the prior written consent of the other shareholders until 23 April 2019 (the "Lock-up Period").

**Art. 7.2. Right of First Offer.**

7.2.1 Following the expiry of the Lock-up Period, any transfer of the shares by a shareholder shall be subject to a right of first offer in favour of the other shareholders pursuant to the provisions below (the "Right of First Offer").

7.2.2 Before transferring any of the shares to any Person (the "Shares for Sale"), the shareholder that would make such transfer (the "Transferring Shareholder") shall notify to the other shareholders (the "Non-Transferring Shareholders") its intention to proceed with such transfer (the "Transfer Notice").

7.2.3 The Non-Transferring Shareholders shall be entitled to submit to the Transferring Shareholder an offer (the "First Offer") for the purchase of the Shares for Sale by sending a written notice (the "First Offer Notice") within twenty (20) Business Days, under penalty of forfeiture, from the date of receipt of the Transfer Notice (the "First Offer Exercise Period"). The First Offer shall be deemed duly and validly submitted to the Transferring Shareholder if:

(a) is a firm, unconditional (other than the obtainment of the necessary antitrust and regulatory approvals) and binding offer, open for acceptance for a period of twenty (20) Business Days (the "First Offer Acceptance Period");

(b) regards all the Shares for Sale;

(c) provides for the transfer of the Shares for Sale be executed within thirty (30) Business Days from the receipt of the acceptance by the Transferring Shareholder of the First Offer (subject to the obtainment of the necessary antitrust and regulatory approvals, in any event no later than four (4) months from the receipt of the acceptance of the First Offer);

(d) indicates the price, for cash and expressed in Euro, for the purchase of the Shares for Sale (the "First Offer Price"), to be paid in full upon completion of the sale and purchase of the Shares for Sale;

(e) provides for the express waiver by the Non-Transferring Shareholders of any representations and warranties of the Transferring Shareholder with the sole exception of the ownership of the Shares for Sale, the lack of encumbrances upon them and its capacity to transfer the Shares for Sale.

7.2.4 If, within the First Offer Exercise Period, the Non-Transferring Shareholders do not submit any First Offer, the Transferring Shareholder shall be free to transfer the Shares for Sale to any Person and the provisions under Article 7.3 shall apply.

7.2.5 If, within the First Offer Exercise Period, the Non-Transferring Shareholders submit a First Offer but the Transferring Shareholder does not accept it within the First Offer Acceptance Period, the Offer will elapse and be without any further force and effect, and the Transferring Shareholder shall be free to transfer the Shares for Sale to any Person (and the provisions under Article 7.3 shall apply) only at a price in cash which shall have to be higher of at least the 3.5% than the First Offer Price (the "Higher Price") provided that any terms and conditions (other than the consideration but including, without limitation, representations and warranties and indemnification rights) that may be agreed between the Transferring Shareholder and such Person will not be taken into account and no value will be attributed to them for the purpose of comparing the consideration agreed with such Person with the First Offer Price under this Article 7.2.5..

7.2.6 If the sale to a third party under Article 7.2.4 or 7.2.5 is not completed within ten (10) months of the Transferring Shareholder receiving the Transfer Notice, then any intended transfer of the Company's shares can only be pursued after the procedure set out in this Article 7.2 is carried out again.

7.2.7 If the Transferring Shareholder accepts all the terms and conditions of the First Offer, including the First Offer Price, the following provisions shall apply:

(a) the sale and purchase of the Shares for Sale shall be completed by adopting and executing of all the necessary transfer deeds, notifications and corporate registrations, before the competent authorities and entities, and at the time and place, indicated in the First Offer Notice;

(b) the Transferring Shareholder shall exercise its best efforts to procure the resignations of all the directors and shall exercise its best efforts to procure the resignations of the auditors appointed among candidates proposed by it in the Company and in each Group Entity; the relevant resignation letters shall contain the declaration of the resigning director or auditor to waive any claim vis-à-vis the relevant company except for compensation accrued and not paid;

(c) at closing the Non-Transferring Shareholders shall pay to the Transferring Shareholder the entire First Offer Price by way of transfer of immediately available funds on the bank account notified in due course by the Transferring Shareholder; and

(d) any cost, duty and transfer tax (including notary public's fees) relating to the sale shall be borne by the Non-Transferring Shareholders.

### **Art. 7.3. Drag-Along Right.**

7.3.1 Without prejudice to the Right of First Offer provided for in Article 7.2, in the event that, from the seventh (7<sup>th</sup>) anniversary of Closing Date, a Shareholder receives from an independent and unrelated third party a bona fide written offer to purchase all (and not less than all) of the Company's shares owned by it in consideration of a price represented solely by cash, it (the "Dragging Shareholder") will have the right to require the other Shareholders (the "Dragged Shareholders") to sell all (and not less than all) of the Company's shares owned by them to the same third party bona fide purchaser, all in accordance with the following provisions (the "Drag-Along Right").

7.3.2 The Dragging Shareholder will notify the Dragged Shareholders of its election to exercise the Drag-Along Right by including a statement to such effect in a written notice (the "Drag-Along Notice") which shall also specify:

(a) the identity of the proposed transferee (and, if such third is a corporate entity, the identities of its principal and ultimate shareholders) (the "Proposed Purchaser");

(b) the price in cash (the "Offered Price") and all other material terms and conditions offered by the Proposed Purchaser for the purchase of all of the Company's Shares; and

(c) if known, the proposed transfer date.

The Drag-Along Notice must include a copy of any offer, contract or any other arrangement already executed with the Proposed Purchaser.

7.3.3 If the Drag-Along Right is exercised from the seventh (7<sup>th</sup>) anniversary of the Closing Date until the ninth (9<sup>th</sup>) anniversary of the Closing Date, the Drag-Along Right may be exercised only if the Offered Price is not less than the higher between (i) an amount granting the Dragged Shareholders an IRR over their investment in 2i Aeroporti, through their shareholding in the Company, at least equal to twelve percent (12%), and (ii) the Fair Market Value of the Company's shares.

7.3.4 If the Drag-Along Right is exercised from the ninth (9<sup>th</sup>) anniversary of the Closing Date, the Drag-Along Right may be exercised only if the Offered Price is not less than the Fair Market Value of the Company's shares.

7.3.5 The Fair Market Value shall be deemed complied with (and therefore the provisions of Article 7.3.7 shall not apply) if:

(a) the offer of the Proposed Purchaser is chosen as the highest offer by the Dragging Shareholder in the context of a competitive bid; or

(b) the Drag-Along Notice is accompanied by a report of an independent investment bank of primary international standing which confirms that the price offered by the Proposed Purchaser for the Company's Shares reflect their Fair Market Value.

7.3.6 For the avoidance of doubts and without prejudice to the provisions under Articles 7.3.3 or 7.3.4, the Drag-Along Right may be exercised only if the Offered Price is also higher than the Higher Price in the event the Dragged Shareholders submitted a First Offer which was not accepted in accordance with Article 7.2.5.

7.3.7 Without prejudice to Article 7.3.5 above, in the event that the Dragged Shareholder considers that the Offered Price is lower than the Fair Market Value, then the Dragged Shareholder shall be entitled to request - by delivering to the Dragging Shareholder a written notice to this effect within (under penalty of forfeiture) fifteen (15) Business Days of receipt of the Drag-Along Notice - that the Fair Market Value of the Company's shares be finally determined by the Expert in accordance with any Shareholder's Agreement.

7.3.8 The Dragged Shareholders shall sell its Company's shares simultaneously with the Dragging Shareholder to the Proposed Purchaser, participate in the required sale, enter into agreements relating to the required sale and agree (as to itself) to make, on a proportional basis, to the Proposed Purchaser(s) the same representations, warranties, covenants, indemnities and agreements as the Dragging Shareholder agrees to make in connection with the required sale; provided that (i) the Dragged Shareholders shall not be liable for any indemnification obligations in excess of the cap, if any, agreed by the Dragging Shareholder on a pro-rata basis, (ii) no joint liability between the Dragged Shareholders and the Dragging

Shareholder shall apply and (iii) the terms and conditions of the sale are consistent with the standard practice for secondary buy outs from funds.

7.3.9 If the consideration offered by the Proposed Purchaser is not constituted in whole by cash, the Drag-Along Right may not be exercised.

**Art. 7.4. Indirect Tag-Along Right.** If, as a consequence of the purchase of the shares in 2i Aeroporti by one of the shareholders, as the case may be (the “Acquiring Shareholder”), the Acquiring Shareholder would acquire the control over 2i Aeroporti, the other Shareholders, will have the right to sell its entire shareholding in the Company to the Acquiring Shareholder at a price equal to (pro-rata) the purchase price for the shares in 2i Aeroporti, less the amount of any indebtedness at the Company's level and plus the fair value of the other assets (if any) owned by the Company in addition to the stake in 2i Aeroporti (the “Tag-Along Right”). Each of the shareholders, as the case may be (the “Tagging Shareholder”), shall have the right to exercise the Tag-Along Right within, under penalty of forfeiture, forty (40) Business Days of receipt of the notice referred to under Article 9.2.2, by giving written notice to the Acquiring Shareholder. It is understood that the Tagging Shareholder shall not give representations and warranties with the sole exception of the ownership of the Company's shares, the lack of encumbrances upon them and its capacity to transfer the Company's shares.

**Art. 7.5. Permitted transfers.**

7.5.1 Each Shareholder may freely transfer, in whole or in part, the Company's shares owned by it to one of its Affiliates provided that:

(a) the transfer will be subject to the condition subsequent that the transferee identified by the transferring Shareholder as an Affiliate ceases to qualify as an Affiliate to the transferring Shareholder;

(b) if any Person previously identified by the transferring Shareholder as an Affiliate ceases to qualify as such: (i) the transferring Shareholder shall promptly notify the other Shareholders thereof in advance; (ii) the transfer to such Person will be terminated effective as of the date on which such transferee ceases to qualify as an Affiliate; and (iii) the transferred Company's shares will be automatically re-transferred to the original transferring Shareholder which shall then re-acquire the Company's shares owned by such Person ceasing to qualify as an Affiliate. The transfer agreement will also include a provision under which the transferring Shareholder and the transferee undertake to implement the steps necessary to perfect the above mentioned re-transfer;

(c) the transferee expressly accepts - by way of a written communication to be delivered to the other Shareholder - to be unconditionally and irrevocably bound by all the obligations of any Shareholders' Agreement applicable to the transferring Shareholder; and

(d) the transferring Shareholder will remain jointly and severally liable with the transferee with respect to all obligations of the transferee under any Shareholders' Agreement applicable at the time of the transfer,

it being understood that, in the event that a Shareholder transfers to any of its Affiliate only part of its Company's shares, (i) such transferring Shareholder and the transferee will be considered as a single shareholder, so that all provisions of this Article 7.5 applicable to the transferring Shareholder and any transferee will be applied having regard to the Company's shares held in the aggregate by the transferring Shareholder and all relevant transferees, and (ii) for the purposes of the exit rules set forth in these Articles of Incorporation, the Company's shares held by the transferee shall be deemed as stapled to the Company's shares held by the transferring Shareholder.

7.5.2 The provisions of this Article 7.5 shall be also applicable, mutatis mutandis, to any transfer between any two Affiliates of one Shareholder or between an Affiliate of a Shareholder and such Shareholder.

7.5.3 It is understood that any transfer of the Company's shares made in accordance with the provisions set out in this Article 7.5 shall not be subject to the Lock-up Period or to the Right of First Offer and shall not give right to the Drag-Along Right.

7.5.4 A Shareholder making a permitted transfer, upon request of the other Shareholders, will provide to that Shareholder, at its own expense, any information and evidence reasonably requested in writing for the purpose of determining whether the permitted transfer has been carried out in compliance with the provisions of this Article 7.5.

**Art. 8. Transfer of shares and IPO in 2i Aeroporti.**

**Art. 8.1. Transfer of Company's shares in 2i Aeroporti.**

8.1.1 Without prejudice to the lock-up period of any shareholders' agreement relating to F2i, entered into by and between the shareholders of F2i (“F2i Shareholders' Agreement”), any resolution to sell, in whole or in part, the Company's shares in 2i Aeroporti until the seventh (7<sup>th</sup>) anniversary of the Closing Date and thereafter in case of a sale which is not made in compliance with Article 8.1.2 or 8.1.3 (as applicable), shall be adopted by the Board of Directors with the favourable vote of at least one Class A Director and one Class B Director in accordance with Article 15.2.

8.1.2 From the seventh (7<sup>th</sup>) anniversary of the Closing Date until the ninth (9<sup>th</sup>) anniversary of the Closing Date, each Shareholder shall have the right to cause the Company to sell, in whole or in part, its shares in 2i Aeroporti, provided that the relevant sale price is not less than the higher between (i) an amount granting the other Shareholders an IRR over its investment in 2i Aeroporti at least equal to twelve per-cent (12%), and (ii) the 2437-ter Value.

8.1.3 From the ninth (9<sup>th</sup>) anniversary of the Closing Date, each Shareholder shall have the right to cause the Company to sell, in whole or in part, its shares in 2i Aeroporti, provided that the relevant sale price is not less than the 2437-ter Value.

8.1.4 The Shareholders agree that the 2437-ter Value shall be deemed complied with (and therefore the provisions of Article 8.1.5 shall not apply) if any of the conditions under Article 7.3.5, *mutatis mutandis*, is met.

8.1.5 Without prejudice to Article 8.1.4, in the event that the Shareholders which do not agree on the sale considers that the relevant sale price is lower than the 2437-ter Value, the provisions of Article 7.3.7 shall apply, *mutatis mutandis*.

**Art. 8.2. Exercise of the right of first offer vis-à-vis F2i.** Any resolution to exercise any right of first offer vis-à-vis F2i, in accordance with the relevant provisions of any F2i Shareholders' Agreement, shall be adopted by the Board of Directors with the favourable vote of at least one Class A Director and one Class B Director in accordance with Article 15.2.

**Art. 8.3. Exercise of the tag-along right vis-à-vis F2i.**

8.3.1 Until the seventh (7<sup>th</sup>) anniversary of the Closing Date, any resolution to exercise any tag-along right vis-à-vis F2i, in accordance with the relevant provisions of any F2i Shareholders' Agreement, shall be adopted by the Board of Directors with the favourable vote of at least one Class A Director and one Class B Director in accordance with Article 15.2.

8.3.2 From the seventh (7<sup>th</sup>) anniversary of the Closing Date until the ninth (9<sup>th</sup>) anniversary of the Closing Date, the provisions of Article 8.1.2 above shall apply, *mutatis mutandis*.

8.3.3 From the ninth (9<sup>th</sup>) anniversary of the Closing Date, the provisions of Article 8.1.3 above shall apply, *mutatis mutandis*.

**Art. 8.4. Exercise of the drag-along right vis-à-vis F2i.** Any resolution to exercise any drag-along right vis-à-vis F2i, in accordance with the relevant provisions of any F2i Shareholders' Agreement, shall be adopted by the Board of Directors with the favourable vote of at least one Class A Director and one Class B Director in accordance with Article 15.2, it being, however, understood that, in the event of a sale in compliance with Article 8.1.2 or 8.1.3 (as applicable), the Shareholders that have caused the Company to sell all its shares in 2i Aeroporti, shall also have the right to cause the Company to exercise the drag-along right vis-à-vis F2i (and the provisions of Article 8.1.6 shall apply, *mutatis mutandis*).

**Art. 9. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right.

**Art. 10. Acquisition of own shares.** The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

### Chapter III. Board of directors, Auditors

**Art. 11. Board of Directors.** The Company shall be managed by a board of directors, composed of three (3) members, who need not be shareholders themselves (the "Board of Directors"). If and as long as the Company has only one (1) shareholder, the Board of Directors may comprise one (1) member only.

**Art. 11.1. Appointment of the Directors.** The members of the Board of Directors will be appointed by the general meeting of shareholders, who will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment.

The members of the Board of Directors shall be appointed as follows:

- two (2) directors, among which the Chairman, shall be appointed among candidates proposed by the holders of Class A Shares (the "Class A Directors");

- one (1) director shall be appointed among candidates proposed by the holders of Class B Shares (the "Class B Director").

**Art. 11.2. Removal of Directors.** A Director may be removed as a Director of the Company at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors may elect by co-optation a new director, in compliance with the shareholders appointment rights, to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 12. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

**Art. 13. Delegation of Powers - Representation of the Company.** Without prejudice to the provisions of Article 15.2, the Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of shareholders.

The Company will be bound towards third parties by the single signature of any Class A Director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

**Art. 14. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors shall appoint from among its Class A Directors a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet at least three (3) times per year upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if one (1) of its members so requires.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Board of Directors as his proxy. Any member of the Board of Directors may represent one or several members of the Board of Directors.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by conference call, visio-conference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board of Directors may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

#### **Art. 15. Quorum and Majority.**

##### 15.1 Matters other than Specific Board Reserved Matters

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Board of Directors holding office. Except as provided for the Specific Board Reserved Matters, decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

##### 15.2 Specific Board Reserved Matters

Resolutions of the Board of Directors relating to any of the matters specified below ("Specific Board Reserved Matters") cannot be delegated and shall require the favourable vote of at least one Class A Director and one Class B Director to be passed:

- (a) any capital expenses or investments to be made by the Company;
- (b) the creation or issue by the Company of any encumbrance or other security interest (save for liens arising in the ordinary course of business) upon the whole or any part of its undertaking, property or other assets or revenue or the creation or issue by the Company of any debenture or (other than in the ordinary course of business) the giving of any guarantee or the giving of an indemnity (other than in the ordinary course of business);

(c) the change by the Company of its accounting principles and policies to the extent it would impact on the investment of the shareholders;

(d) the change by the Company of its tax regime;

(e) incurring into any indebtedness;

(f) sale of the stake in 2i Aeroporti until the seventh (7<sup>th</sup>) anniversary of the date hereof and, thereafter, any sale of the stake in 2i Aeroporti which is not made in compliance with Article 8.1.2 and 8.1.3 (as applicable);

(g) exercise of the right of first offer vis-à-vis F2i, in accordance with the relevant provisions of the F2i Shareholders' Agreement, should F2i decide to sell its shares in 2i Aeroporti to a third party;

(h) exercise of tag-along rights, in accordance with the relevant provisions of any F2i Shareholders' Agreement;

(i) exercise of the drag-along right vis-à-vis F2i, in accordance with the relevant provisions of any F2i Shareholders' Agreement, should the Company sell its entire shareholding in 2i Aeroporti to a third party (without prejudice for a sale of all of the Company's shares in 2i Aeroporti in compliance with Article 8.1.2 and 8.1.3, in which case the exercise of the drag-along right will be resolved by the Board of Directors at simple majority of its members);

(j) exercise of rights regarding the IPO of 2i Aeroporti, in accordance with the relevant provisions of any F2i Shareholders' Agreement;

(k) any of the matters relating to (i) Alliance Investments, (ii) tagalong rights with respect to shareholdings possibly owned by the Company in the Original Controlled Companies, and (iii) any further investment in SEA by the Company or the exercise by the Company of any right and/or option which will be granted to it with respect to an investment in SEA, each time as provided for in any F2i Shareholders Agreement;

(l) voting instructions to Company's representative in 2i Aeroporti shareholders' meeting on any resolution of the extraordinary shareholders' meeting of 2i Aeroporti which shall require the favourable vote of both F2i and the Company in accordance with any shareholders' agreement relating to F2i, as may be in force from time to time.

**Art. 16. Resolutions of the Board of Directors.** The resolutions of the Directors shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Directors as well as of the minutes of the general meeting of shareholders, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Director or by any two (2) Directors acting jointly.

The resolutions adopted by the single Director shall be documented in writing and signed by the single Director.

**Art. 17. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the general meeting of shareholders, the members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 18. Conflicts of Interest.** If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such Director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

If the Board of Directors only comprises one (1) member it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 19. Directors' Liability - Indemnification.** No member of the Board of Directors commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Members of the Board of Directors are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Directors, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of

a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 20. Confidentiality.** Even after cessation of their mandate or function, any member of the Board of Directors, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Board of Directors, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulgation is required (i) by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes or (ii) for the public benefit.

**Art. 21. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditor(s), if any, will be appointed, by the general meeting of shareholders with the approval of the holders of the Class A Shares, which will determine their number and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of Luxembourg law, only be removed for serious causes or by mutual agreement.

#### Chapter IV. - General meeting of shareholders

**Art. 22. Powers of the General Meeting of Shareholders.** The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 23. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders will be held on the 1<sup>st</sup> Wednesday of June at 2.00 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 24. Other General Meetings.** The Board of Directors or the statutory auditor(s) (if any) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 25. Notice of General Meetings.** Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 26. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. The Board of Directors may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by visio-conference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

**Art. 27. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in their absence, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

**Art. 28. Adjournment.** The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

**Art. 29. Vote.**

**Art. 29.1. Vote cast.** An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers («formulaires») expressed in the English language.

Any ballot paper («formulaire») shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper («formulaire») which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper («formulaire») shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper («formulaire») received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper («formulaire») shall be deemed to have been received:

- (a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or
- (b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

**Art. 29.2. Quorum and majority.**

**29.2.1 Ordinary general meeting of shareholders**

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast, subject to article 29.2.3 below.

**29.2.2 Extraordinary general meeting of shareholders**

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3<sup>rds</sup>) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting, subject to article 29.2.3 below.

**29.2.3 Specific Shareholders Reserved Matters**

Resolutions of the general meeting of shareholders on the following matters («Specific Shareholders Reserved Matters») shall require the favourable vote of the holders of the Class A Shares and the holders of the Class B Shares:

- (a) amendments to the Articles of Incorporation;
- (b) liquidation of the Company;

- (c) mergers and demergers of the Company;
- (d) amendments to the share capital, except for resolutions strictly required to restore the statutory minimum share capital of company as provided by any statutory or regulatory provisions enforceable from time to time; and
- (e) distribution of dividends or reserves.

**Art. 30. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

#### **Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits, Definitions**

**Art. 31. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 32. Adoption of Financial Statements.** The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

**Art. 33. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine, in accordance with Article 29.2.3 and always in compliance with any Shareholders Agreement; how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financing year or by distributing, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### **Chapter VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 34. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

#### **Chapter VII. Applicable law**

**Art. 35. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### **Chapter VIII. Definitions**

**Art. 36. Definitions.** The following terms, when capitalized, will have the meaning ascribed to them in this Article:

"2437-ter Value": means, with respect to the shares held by it in any Original Controlled Company, the value of such shares determined pursuant to the criteria set forth under article 2437-ter of the Italian Civil Code, as determined by mutual agreement of the shareholders or by the Expert pursuant any Shareholders' Agreement.

"Acquiring Shareholder": has the meaning set forth in Article 7.4.

"Affiliate": means, with respect to a Person, any Person, which, directly or indirectly, controls, is controlled by, or is under common control with such Person. With respect to Cavour Holding, the term Affiliate will include any limited partnership, any subsidiary of such limited partnership or any other entity or fund which is managed or advised by ARDIAN France. With respect to CAA, the term Affiliate will include Crédit Agricole Assurances and any Person that is, directly or indirectly, controlled by Crédit Agricole Assurances.

"Alliance Investments": means any (i) increase in the existing stakes in SAGAT, GESAC and Software Design, (ii) increase in the existing stake in SEA, and (iii) the acquisition of equity or quasi-equity interest in other airport operators in Italy.

"ARDIAN France": means ARDIAN France, a company incorporated under the laws of France, having its registered office in 20, Place Vendôme, 75001 Paris, registered with the registry of trade and companies of Paris under number 403 201 882.

“ARDIAN”: means ARDIAN France and any entity or fund managed or advised by ARDIAN France.

“Article” means any article of the Articles of Incorporation as amended from time to time.

“Articles of Incorporation” has the meaning set forth in Article 1.

“Board of Directors” has the meaning set forth in Article 11.

“Business Day”: means any calendar day other than Saturdays, Sundays and any other days on which credit institutions are authorized to close in Paris, Milan and Luxembourg.

“CA Vita”: means Crédit Agricole Vita S.p.A., a company governed by the laws of Italy, having its registered office in Parma (Italy), Via Università 1 and registered with the companies' registry of Parma (Italy) under number 09479920150.

“CAA”: means, collectively, Predica and CA Vita.

“Cavour Holding” means Cavour Holding S.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B195137.

“Company's Shares”: means any share in the share capital of the Company as issued from time to time.

“Chairman” has the meaning set forth in Article 14.

“Class A Director” has the meaning set forth in Article 11.6.

“Class B Director” has the meaning set forth in Article 11.6.

“Class A Shares” has the meaning set forth in Article 5.

“Class B Shares” has the meaning set forth in Article 5.

“Closing Date”: means the 24 April 2015.

“Company” has the meaning set forth in Article 1.

“control”: means the holding of more than 50% of the outstanding share capital and of the voting rights of a Person and the power to elect or appoint the majority of the governing body of such corporate entity. The expressions “controlling”, “controlled by” or “under common control” shall be construed accordingly, except where otherwise expressly indicated in other Articles.

“Crédit Agricole Assurances”: means Crédit Agricole Assurances, a French société par actions simplifiée incorporated and organised under the laws of France, having its registered office in 50-56 rue de la Procession, 75015 Paris, registered with the registry of trade and companies of Paris under number 451 746 077, and any entity controlled by Crédit Agricole Assurances.

“Drag-Along Notice”: has the meaning set forth in Article 7.3.2

“Drag-Along Right”: has the meaning set forth in Article 7.3.

“Dragged Shareholders”: has the meaning set forth in Article 7.3.1.

“Dragging Shareholder”: has the meaning set forth in Article 7.3.1.

“ENAC”: means Ente Nazionale per l'Aviazione Civile.

“Expert”: means (i) the independent investment bank of primary international standing or the independent international accounting firm, which will be agreed upon between the shareholders, or, if the shareholders fail to reach an agreement within ten (10) Business Days from the date on which the most diligent shareholder sends to the other an invitation to agree on the name of the Expert, or the selected investment bank or accounting firm (as the case may be) is subsequently unable or unwilling to complete such services and the shareholders fail to agree on its replacement within the following ten (10) Business Days, (ii) the independent investment bank of primary international standing or the independent international accounting firm designated by the President of the Luxembourg Tribunal d'Arrondissement sitting as in urgency matters (Le Président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg siégeant en matière de référés) at the request of either shareholder.

“2i Aeroporti”: means 2i Aeroporti S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, with registered office in Via San Prospero 1, Milan.

“F2i SAC”: means F2i Sistema Aeroportuale Campano S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, with registered office in Via San Prospero 1, Milan which is 100% owned by 2i Aeroporti.

“F2i SAL”: means F2i Sistema Aeroportuale Lombardo S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, with registered office in Via San Prospero 1, Milan, which is 100% owned by 2i Aeroporti.

“F2i Shareholders' Agreement”: has the meaning set forth in Article 8.1.1.

“F2i”: means F2i S.G.R. S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, with registered office in Milan, via San Prospero 1.

“Fair Market Value”: means the value of the Company's Shares determined by mutual agreement of the shareholders or by the Expert in accordance with the terms of any Shareholders' Agreement, by applying the valuation methods used by the best national and international practice, also considering the values attributed to comparable companies, as well as any other circumstance that is usually considered in share valuations.

“First Offer Acceptance Period”: has the meaning set forth in Article 7.2.3(a).

“First Offer Exercise Period”: has the meaning set forth in Article 7.2.3.

“First Offer Notice”: has the meaning set forth in Article 7.2.3.

“First Offer Price”: has the meaning set forth in Article 7.2.3(d).

“First Offer”: has the meaning set forth in Article 7.2.3.

“GESAC”: means Società Gestione Servizi Aeroporti Campani S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, with registered office in Via del Riposo 95, C/O Aeroporto Capodichino, which is 70% owned by F2i SAC.

“Group Entities”: means, the companies or entities directly or indirectly controlled or participated by 2i Aeroporti.

“Higher Price”: has the meaning set forth in Article 7.2.5.

“IPO”: means the initial public offering of any of the shares of 2i Aeroporti or SEA (as the case may be) on a security exchange or other trading system or the granting for the trading in any of such shares on any public securities market whereby such shares can be freely traded.

“IRR”: means the internal rate of return and represents the compounded annual rate of return generated by the investment in the Company or 2i Aeroporti, as the case may be, realized by any shareholder, as set forth in any Shareholders' Agreement.

“Italian Civil Code”: means the Italian civil code, as approved by the Royal Decree, dated March 16, 1942, no. 262, as subsequently amended.

“Laws” has the meaning set forth in Article 1.

“Legal Reserves” has the meaning set forth in Article 33.

“Lock-up Period”: has the meaning set forth in Article 7.1.

“Non-Transferring Shareholder”: has the meaning set forth in Article 7.2.2.

“Offered Price”: has the meaning set forth in Article 7.3.2(b).

“Original Controlled Companies”: means, collectively, 2i Aeroporti, F2i SAC, F2i SAL, GESAC, SAGAT and Software Design.

“Person”: means any individual, corporation, partnership, firm, association, unincorporated organization or other entity.

“Predica”: means Predica, a French société anonyme incorporated under the laws of France, having its registered office in 50-56, rue de la Procession, 75015 Paris, registered with the registry of trade and companies of Paris under number 334 028 123,

“Proposed Purchaser”: has the meaning set forth in Article 7.3.2(a).

“Right of First Offer”: has the meaning set forth in Article 7.2.1.

“SAGAT”: means Società Azionaria Gestione Aeroporto Torino S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, with registered office in Strada San Maurizio 12, Caselle Torinese (TO), which is 54.46% owned by 2i Aeroporti.

“SEA”: means Società per Azioni Esercizi Aeroportuali SEA, a company incorporated under the laws of Italy, with registered office in Aeroporto Linate, Segrate (MI), which is 35.719% owned by 2i Aeroporti.

“Secretary” has the meaning set forth in Article 14.

“Shareholder” or “shareholder” means an holder of Company's Shares from time to time.

“Shareholders Agreement” has the meaning set forth in Article 7.

“Specific Board Reserved Matters” has the meaning set forth in Article 15.

“Specific Shareholders Reserved Matters” has the meaning set forth in Article 29.2.3.

“Shares for Sale”: has the meaning set forth in Article 7.2.2.

“Software Design”: means Software Design S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, with registered office in Via del Riposo 95, C/O Aeroporto di Capodichino, which is 54% owned by F2i SAC.

“Tag-along Right”: has the meaning set forth in Article 7.4.

“Tagging Shareholder”: has the meaning set forth in Article 7.4.

“transfer”: means any transaction, even without consideration (including, without limitation, sales, donations, barter, contributions into companies, gifts, bulk sales, forced sales, mergers, demergers, conveyances, usufructs, assignments, fiduciary agreements, trusts, or other arrangements having an equivalent effect, to the extent permitted under the applicable law), by virtue of which the ownership, bare ownership or other in rem rights (including pledge and usufruct) on the shares of a company or entity are directly or indirectly transferred.

“Transfer Notice”: has the meaning set forth in Article 7.2.2.

“Transferring Shareholder”: has the meaning set forth in Article 7.2.2.“

#### *Seventh resolution*

The general meeting of shareholders resolved to classify the three Company's directors into class A directors including the chairman of the board of directors and class B directors in accordance with the Restated Articles of Association as follows:

- Mrs Jennifer Ferrand, as Class A Director and Chairman;
- Mr Alexis Ballif, as Class A Director; and

- Mrs Rosalba Laurent, as Class B Director.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour d'avril,

par-devant nous Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Cavour aero S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au, avenue Emile Reuter, L- 2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 6 mars 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 195 305 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte rectificatif du notaire soussigné en date du 11 mars 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Jennifer Ferrand, legal manager, domiciliée professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Alexis Kunitani, employé privé, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Farida Hammi, employée privée, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

### *Ordre du jour*

1 Création de deux nouvelles catégories d'actions, les «Actions de Catégorie A» et les «Actions de Catégorie B».

2 Conversion des (i) dix-huit mille six cents (18.600) actions existantes détenues par Cavour Holding S.A. en dix-huit mille six cents (18.600) Actions de Catégorie A et (ii) douze mille quatre cents (12.400) actions existantes détenues par Predica en douze mille quatre cents (12.400) Actions de Catégorie B.

3 Augmentation du capital social de la société à concurrence de quatre millions quatorze mille trois cent soixante-douze euros (EUR 4.014.372,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à quatre millions quarante-cinq mille trois cent soixante-douze euros (EUR 4.045.372,-).

4 Émission de deux millions quatre cent huit mille six cent vingt-trois (2.408.623) nouvelles Actions de Catégorie A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les droits et privilèges attachés aux Actions de Catégorie A tels que prévus par les statuts de la Société refondus et d'un million six cent cinq mille sept cent quarante-neuf (1.605.749) nouvelles Actions de Catégorie B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les droits et privilèges attachés aux Actions de Catégorie B tels que prévus par les statuts de la Société refondus.

5 Constatation de la renonciation aux droits préférentiels de souscription de tous les actionnaires existants et acceptation de la souscription à et de la libération intégrale de ces actions nouvelles avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre cent millions quatre cent quatre-vingt-onze mille huit cent vingt-quatre euros (EUR 400.491.824,-) par (i) Cavour Holding S.A., (ii) Predica, et (iii) Crédit Agricole Vita S.p.A. («CA Vita»).

6 Refonte intégrale des statuts de la Société, sans modification de l'objet social, afin de refléter, inter alia, l'augmentation de capital, le changement de gouvernance et les restrictions à la cession d'actions (les «Statuts Refondus»).

7 Classification des trois administrateurs existant de la Société en administrateurs de catégorie A y compris le président du conseil d'administration, et en administrateurs de catégorie B conformément aux Statuts Refondus.

8 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront également annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir été dûment avisés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a adopté, à chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de créer deux nouvelles catégories d'actions, les «Actions de Catégorie A» et les «Actions de Catégorie B».

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de convertir les (i) dix-huit mille six cents (18.600) actions existantes détenues par Cavour Holding S.A. en dix-huit mille six cents (18.600) Actions de Catégorie A et (ii) douze mille quatre cents (12.400) actions existantes détenues par Predica en douze mille quatre cents (12.400) Actions de Catégorie B.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre millions quatorze mille trois cent soixante-douze euros (EUR 4.014.372,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à quatre millions quarante-cinq mille trois cent soixante-douze euros (EUR 4.045.372,-).

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre deux millions quatre cent huit mille six cent vingt-trois (2.408.623) nouvelles Actions de Catégorie A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les droits et privilèges attachés aux Actions de Catégorie A tels que prévus par les Statuts Refondus et d'un million six cent cinq mille sept cent quarante-neuf (1.605.749) nouvelles Actions de Catégorie B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les droits et privilèges attachés aux Actions de Catégorie B tels que prévus par les Statuts Refondus.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a constaté que tous les actionnaires existants de la Société ont décidé de renoncer à leur droit préférentiel de souscription en ce qui concerne l'émission de ces actions nouvelles et d'accepter la souscription à et la libération intégrale de ces actions nouvelles avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre cent millions quatre cent quatre-vingt-onze mille huit cent vingt-quatre euros (EUR 400.491.824,-) par (i) Cavour Holding S.A., (ii) Predica, et (iii) CA Vita.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite ont comparu:

(i) Cavour Holding S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195 137,

représentée par Jennifer Ferrand en vertu d'une procuration donnée le 21 avril 2015, à Luxembourg qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte (le «Souscripteur 1»);

(ii) Prédica, une société anonyme française régie par les lois françaises, ayant son siège social au 50-56, rue de la Procession, 75015 Paris (France) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 334 028 123,

représentée par Farida Hammi en vertu d'une procuration donnée le 22 avril 2015, à Paris qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte (le «Souscripteur 2»);

(iii) CA Vita, une société régie par les lois italiennes, ayant son siège social à Parma (Italie), Via Universià 1 et immatriculée au Registre du Commerce de Parma sous le numéro 01966110346,

représentée par Farida Hammi en vertu d'une procuration donnée le 22 avril 2015, à Paris qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte (le «Souscripteur 3»).

Le Souscripteur 1 a déclaré souscrire deux millions quatre cent huit mille six cent vingt-trois (2.408.623) nouvelles Actions de Catégorie A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent quarante millions deux cent quatre-vingt-quinze mille quatre-vingt-quatorze euros et soixante centimes (EUR 240.295.094,60) et libérer intégralement en espèces ces actions nouvelles.

Le Souscripteur 2 a déclaré souscrire un million quatre cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (1.488.897) nouvelles Actions de Catégorie B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune avec paiement d'une

prime d'émission d'un montant total de cent quarante-huit millions six cent vingt-huit mille quatre cent trente euros et quarante-trois centimes (EUR 148.628.430,43) et libérer intégralement en espèces ces actions nouvelles.

Le Souscripteur 3 a déclaré souscrire cent seize mille huit cent cinquante-deux (116.852) nouvelles Actions de Catégorie B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'onze millions cinq cent soixante-huit mille deux cent quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 11.568.298,97) et libérer intégralement en espèces ces actions nouvelles.

Le montant de quatre cent quatre millions cinq cent six mille cent quatre-vingt-seize euros (EUR 404.506.196,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les deux millions quatre cent huit mille six cent vingt-trois (2.408.623) nouvelles Actions de Catégorie A et un million six cent cinq mille sept cent quarante-neuf (1.605.749) nouvelles Actions de Catégorie B aux souscripteurs susmentionnés.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de refondre intégralement les statuts de la Société, sans modification de l'objet social, pour refléter, inter alia, l'augmentation de capitale, le changement de gouvernance et les restrictions à la cession d'actions comme suit:

### **«Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société anonyme (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions, ou plusieurs actionnaires.

La Société adopte la dénomination «Cavour aero S.A.».

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts, et conformément à l'article 34 des Statuts, sans préjudice des dispositions impératives des Lois.

### **Chapitre II. Capital, Actions**

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à quatre millions quarante-cinq mille trois cent soixante-douze euros (EUR 4,045,372,-) divisé en deux millions quatre cent vingt-sept mille deux cent vingt-trois (2,427,223) actions de catégorie A (les «les Actions de Catégorie A») et en un million six cent dix-huit mille cent quarante-neuf (1,618,149) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), chaque action de chaque catégorie ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), celles-ci étant entièrement libérées.

Les actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B sont collectivement désignées les «Actions» dans les Statuts.

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Actions.** Chaque action donne droit à une voix.

Les actions seront nominatives.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions (s'il y en a), l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7. Cession d'Actions.** Les actions sont librement cessibles, sous réserve des stipulations de ces Statuts et de toute convention entre actionnaires relatif à la Société qui pourrait être conclue de temps à autre par et entre les actionnaires de la Société (un «Pacte d'Actionnaires»).

**Art. 7.1. Inaliénabilité.** Les actions ne peuvent être cédées par un actionnaire sans obtenir au préalable l'accord écrit des autres actionnaires jusqu'au 23 April 2019 (la «Période d'Inaliénabilité»).

**Art. 7.2. Droit de Première Offre.**

7.2.1 Suite à l'expiration de la Période D'Inaliénabilité, toute cession d'actions par un actionnaire sera au préalable soumise à un droit de première offre au bénéfice des autres actionnaires conformément aux stipulations ci-dessous (le «Droit de Première Offre»).

7.2.2 Avant de procéder une cession d'actions à quelque Personne que ce soit (les «Actions à Céder»), l'actionnaire qui souhaite procéder à une telle cession (l'«Actionnaire Cédant») doit notifier aux autres actionnaires (les «Actionnaires Non-Cédants») son intention d'effectuer cette cession (la «Notice de Cession»).

7.2.3 Les Actionnaires Non-Cédants sont autorisés à soumettre une offre à l'Actionnaire Cédant (la «Première Offre») d'acquisition des Actions à Céder, en lui faisant parvenir une notification écrite (la «Notice de Première Offre d'Achat») dans un délai de vingt (20) Jours Ouvrés à compter de la date de réception de la Notice de Cession, sous peine de déchéance de ce droit (la «Période d'Exercice du Droit de Première Offre»). La Première Offre sera considérée comme dûment et correctement soumise à l'Actionnaire Cédant si:

(a) il s'agit d'une offre ferme, sans condition (autre que l'obtention des autorisations antitrust et réglementaires) et contraignante, qui peut être acceptée pendant une période de vingt (20) Jours Ouvrés (la «Période d'Acceptation de la Première Offre»);

(b) concerne toutes les Actions à Céder;

(c) prévoit que le transfert des Actions à Céder aura effectivement lieu dans un délai de trente (30) Jours Ouvrés à compter de la réception de l'acceptation by l'Actionnaire Cédant de la Première Offre (sous réserve de l'obtention des autorisations antitrust et réglementaires nécessaires, et au plus tard quatre (4) mois à compter de la réception de l'acceptation de la Première Offre);

(d) indique le prix, exprimé en espèce et en euro, pour l'acquisition des Actions à Céder (le «Prix de la Première Offre»), à régler intégralement suite à la réalisation complète de la vente des Actions à Céder;

(e) prévoit la renonciation expresse des Actionnaires Non-Cédants aux déclarations et garanties de l'Actionnaire Cédant, exception faite de celle portant sur la propriété des Actions à Céder, de l'absence de toute sûreté sur ces actions et de sa capacité à céder les Actions à Céder.

7.2.4 Si, pendant la Période d'Exercice du Droit de Première Offre, les Actionnaires Non-Cédants ne communiquent aucune Première Offre, l'Actionnaire Cédant sera libre de vendre les Actions à Céder à la personne de son choix et dans ce cas les stipulations de l'Article 7.3 s'appliqueront.

7.2.5 Si, pendant la Période d'Exercice du Droit de Première Offre, les Actionnaires Non-Cédants soumettent une Première Offre mais que l'Actionnaire Cédant ne l'accepte pas pendant la Période d'Acceptation de la Première Offre, cette Première Offre sera terminée et sera dénuée de toute force ou effet et l'Actionnaire Cédant sera libre de vendre les Actions à Céder à la Personne de son choix (dans ce cas les stipulations de l'Article 7.3 s'appliqueront) uniquement à un prix en espèce qui devra au moins être supérieur à 3,5% du Prix de la Première Offre (le «Prix Supérieur») sous réserve que les termes et conditions (autre que le prix mais incluant, entre autres, les représentations et garanties ainsi que les droits d'indemnisation) qui peuvent être conclus entre l'Actionnaire Cédant et cette Personne ne seront pas pris en compte et aucune valeur ne leur sera attribuée pour les besoins de la comparaison du prix conclu avec cette Personne concernant le Prix de la Première Offre conformément à cet Article 7.2.5.

7.2.6 Si une vente à un tiers conformément aux Articles 7.2.4 ou 7.2.5 n'est pas réalisée dans les dix (10) mois à compter de la réception de la Notice de Cession par l'Actionnaire Cédant, alors aucune cession d'actions de la Société ne peut avoir lieu sans que la procédure décrite à cet Article 7.2 ne soit réitérée.

7.2.7 Si l'Actionnaire Cédant accepte toutes les modalités et conditions de la Première Offre, notamment le Prix de la Première Offre, les stipulations suivantes s'appliquent:

(a) le transfert des Actions à Céder sera effectif suite à l'adoption et l'établissement de tous les documents nécessaires: actes de cession, notifications et formalités d'enregistrement, auprès des autorités et entités compétentes, à la date et au lieu indiqués dans la Notice de Première Offre d'Achat;

(b) l'Actionnaire Cédant devra accomplir ses meilleurs efforts pour obtenir la démission des administrateurs ainsi que celle des commissaires dans la Société et dans chaque Entité du Groupe, désignés parmi les candidats proposés par lui; ces lettres de démission des administrateurs et des commissaires contiendront leur renonciation à toute réclamation vis-à-vis de la société en question, exception faite de celles relatives à leur(s) précédente(s) rémunération(s) due(s) mais non encore versée(s);

(c) au moment de la du transfert effectif, les Actionnaires Non-Cédant régleront l'intégralité du Prix de la Première Offre par virement de fonds disponible immédiatement sur le compte bancaire qui leur sera communiqué en temps utile par l'Actionnaire Cédant; et

(d) tous les coûts, frais ou taxe liés à la cession (notamment les frais de notaire) seront supportés par les Actionnaires Non-Cédants.

### **Art. 7.3. Droit de Cession Forcée.**

7.3.1 Sans préjudice du Droit de Première Offre prévu à l'Article 7.2, dans l'hypothèse où, sept (7) ans après la Date de la Transaction, un Actionnaire reçoit d'un tiers indépendant et non lié une offre écrite de bonne foi visant l'acquisition de l'intégralité (et pas moins que l'intégralité) des actions de la Société qu'il détient et dont le prix est formulé uniquement en espèces, il (l'«Actionnaire Sortant») pourra exiger des autres Actionnaires (les «Actionnaires Sollicités») qu'ils vendent l'intégralité (et pas moins) de leurs titres à ce même tiers acheteur auteur de l'offre de bonne foi, conformément aux stipulations ci suivantes (le «Droit de Cession Forcée»).

7.3.2 L'Actionnaire Sortant notifiera les Actionnaires Sollicités de son choix d'exercer son Droit de Cession Forcée en le mentionnant dans un écrit prévu à cet effet leur étant destiné (la «Notice de Cession Forcée») et qui indiquera également:

(a) l'identité du cessionnaire proposé (et si ce tiers est une société, l'identité des actionnaires directs et indirects) (l'«Acquéreur Proposé»);

(b) le prix en espèces (le «Prix d'Acquisition») et tout autre engagement ou condition formulé par l'Acquéreur Proposé pour l'acquisition de toutes les Actions de la Société; et

(c) si connue au jour de sa rédaction, la date proposée pour la cession.

La Notice de Cession Forcée doit contenir une copie de chaque offre, contrat ou tout accord déjà conclu avec l'Acquéreur Proposé.

7.3.3 Si le Droit de Cession Forcée est exercé entre le septième (7<sup>ème</sup>) et neuvième (9<sup>ème</sup>) anniversaire de la Date de la Transaction, le Droit de Cession Forcée ne pourra être exercé que si le Prix d'Acquisition n'est pas inférieur au plus élevé entre (i) un montant qui implique pour les Actionnaires Sollicités un TRI au moins égal à douze pour cent (12%) sur leur investissement dans 2i Aeroporti, au travers de leur actionariat dans la Société et (ii) la Juste Valeur de Marché des actions de la Société.

7.3.4 Si le Droit de Cession Forcée est exercé à compter du neuvième (9<sup>ème</sup>) anniversaire de la Date de la Transaction, le Droit de Cession Forcée pourra être exercé seulement si le Prix d'Acquisition est supérieur à la Juste Valeur de Marché des actions de la Société.

7.3.5 La Juste Valeur de Marché sera considérée comme atteinte (et dans ces cas les stipulations de l'Article 7.3.7 ne s'appliqueront pas) si:

(a) l'offre de l'Acquéreur Proposé est l'offre la plus élevée proposée à l'Actionnaire Sortant dans un contexte d'un appel d'offre; ou

(b) la Notice de Cession Forcée est accompagnée d'un rapport d'une banque d'investissement indépendante internationale de premier plan qui confirme que le prix offert par l'Acquéreur Proposé correspond bien à la Juste Valeur de Marché des actions de la Société.

7.3.6 Afin de dissiper tous les doutes et sans porter atteinte aux stipulations des Articles 7.3.3 ou 7.3.4, le Droit de Cession Forcée pourra être exercé seulement si le Prix d'Acquisition est également plus élevé que le Prix Supérieur dans le cas où les Actionnaires Sollicités auraient soumis une Première Offre qui a été rejetée conformément à l'Article 7.2.5.

7.3.7 Sans préjudice de l'Article 7.3.5 ci-dessus, dans l'hypothèse où l'Actionnaire Sollicité considère que le Prix d'Acquisition est inférieur à la Juste Valeur de Marché, alors l'Actionnaire Sollicité pourra exiger - en remettant une notification écrite à l'Actionnaire Sortant dans un délai de quinze (15) jours (sous peine de déchéance de ce droit) après réception de la Notice de Cession Forcée - que la Juste Valeur de Marché des actions de la Société soit déterminée par Expert conformément à tout Pacte d'Actionnaires.

7.3.8 Les Actionnaires Sollicités pourront céder leurs actions de la Société au même moment que l'Actionnaire Sortant à l'Acquéreur Proposé, participer à la cession, signer des accords relatifs cette cession et s'engager eux-mêmes à fournir à l'Acquéreur(s) Proposé(s) les mêmes déclarations, garanties, dispositions, indemnités et accords que l'Actionnaire Sortant sur cette même cession; sous réserves que (i) les Actionnaires Sollicités ne pourront être tenus responsables pour aucune obligation d'indemnisation dépassant le montant prévu, le cas échéant, par l'Actionnaire Sortant sur une base proportionnelle, (ii) aucune responsabilité conjointe ne pourra exister entre l'Actionnaire Sortant et les Actionnaires Sollicités et (iii) les modalités et conditions de la cession seront conformes aux pratiques habituelles dans le cadre des secondes ventes par des fonds d'investissement.

7.3.9 Si le prix offert par l'Acquéreur Proposé n'est pas intégralement formulé et constitué en espèce, le Droit de Cession Forcée ne peut être exercé.

**Art. 7.4. Droit de Sortie Conjointe Indirect.** Si, à la suite de l'acquisition de actions de 2i Aeroporti par l'un des actionnaires, («l'Actionnaire Acquéreur»), l'Actionnaire Acquéreur viendrait à détenir le contrôle de 2i Aeroporti, les autres Actionnaires pourront alors vendre l'intégralité de leurs actions dans la Société à l'Actionnaire Acquéreur au même prix (pro-rata) que le prix d'acquisition des actions de 2i Aeroporti, sur lequel sera imputé le montant des dettes situées au niveau de la Société et sera ajouté la juste valeur des autres actifs, (s'il y en a) détenus par la Société en plus de sa participation dans 2i Aeroporti (le «Droit de Sortie Conjointe»).

Chacun des Actionnaires, le cas échéant, (l'«Actionnaire Sollicitant»), aura le droit d'exercer son Droit de Sortie Conjointe dans un délai de quarante (40) Jours Ouvrés (sous peine de déchéance de ce droit) à compter de la réception de la notice mentionnée à l'Article 9.2.2, en adressant un écrit à l'Actionnaire Acquéreur. Il est admis que l'Actionnaire Sollicitant ne fournira aucune déclaration ni garantie, exception faite de celle portant sur la propriété et sur l'absence de sûreté grevant les actions de la Société ainsi que sur sa capacité à céder les actions de la Société.

#### **Art. 7.5. Cessions Autorisées.**

7.5.1 Chaque Actionnaire peut librement céder, intégralement ou partiellement, les actions de la Société à un de ses Affiliés sous réserves que:

(a) la cession soit soumise à la condition selon laquelle le cessionnaire, Affilié de l'Actionnaire cédant, cesse d'être considéré comme Affilié de cet Actionnaire cédant;

(b) si toute personne préalablement considérée comme Affiliée par l'Actionnaire cédant cesse de l'être à un moment donné: (i) l'Actionnaire cédant notifie immédiatement les autres Actionnaires au préalable; (ii) la cession à cette Personne sera résolue à la date à laquelle le cessionnaire cessera de qualifier d'Affilié; et (iii) les actions cédées de la Société seront automatiquement rétrocédées à l'Actionnaire cédant d'origine qui pourra par la suite acquérir de nouveau les actions de la Société détenue par cette même Personne cessant d'avoir le statut d'Affilié. Le contrat de cession contiendra également une stipulation selon laquelle l'Actionnaire cédant et le cessionnaire s'engagent à mettre en oeuvre les étapes nécessaires afin d'aboutir à la rétrocession mentionnée ci-dessus;

(c) le cessionnaire accepte expressément, par un écrit à adresser aux autres Actionnaires, d'être lié de façon inconditionnelle et irrévocable par toutes les obligations issues de tout Pacte d'Actionnaires applicable à l'Actionnaire cédant; et

(d) l'Actionnaire cédant demeurera conjointement et solidairement responsable avec le cessionnaire des différentes obligations dudit cessionnaire découlant de tout Pacte d'Actionnaires applicable au moment de la cession,

étant entendu que, dans l'hypothèse où un Actionnaire ne cède à l'un de ses Affiliés qu'une part de ses actions dans la Société, (i) ledit Actionnaire cédant ainsi que le cessionnaire seront considérés comme un seul et même actionnaire, de sorte que toutes les stipulations de l'Article 7.5 applicables à l'Actionnaire cédant et à tout cessionnaire seront appliquées par rapport à la somme de toutes les actions de la Société détenues par l'Actionnaire cédant et tous les cessionnaires concernés et (ii) et concernant les règles de sortie énoncées dans ces Statuts, les actions de la Société détenues par le cessionnaire seront considérées comme attachées aux actions de la Société détenues par l'Actionnaire cédant.

7.5.2 Les stipulations de cet Article 7.5 sont applicables, mutatis mutandis à toute cession entre deux Affiliés d'un Actionnaire ou entre un Affilié d'un Actionnaire et cet Actionnaire.

7.5.3 Il est entendu que toute cession des actions de la Société effectuée conformément aux stipulations de cet Article 7.5 n'est pas soumise à la Période d'Inaliénabilité ou au Droit de Première Offre et n'ouvre pas de Droit de Cession Forcée.

7.5.4 Un Actionnaire effectuant un transfert autorisé, sur demande des autres Actionnaires devra fournir à ces Actionnaires, à ses frais, toutes les informations et preuves raisonnablement demandées par écrit afin de déterminer si le transfert autorisé est effectué conformément aux stipulations de l'Article 7.5.

## **Art. 8. Cession d'Actions et Introduction en Bourse de 2i Aeroporti.**

### **Art. 8.1. Cession des Actions de 2i Aeroporti Détenues par la Société.**

8.1.1 Sans préjudice de la période d'inaliénabilité prévu par tout pacte d'actionnaires relatif à F2i conclu entre les actionnaires de F2i (un «Pacte d'Actionnaires de F2i»), toute décision de vente, les actions de la Société dans 2i Aeroporti, intégralement ou partie jusqu'au septième (7<sup>ème</sup>) anniversaire de la Date de Transaction et par la suite dans le cas d'une cession non conforme à l'Article 8.1.2 ou 8.1.3 (tels qu'applicables), sera adoptée par le Conseil d'Administration avec le vote favorable d'au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B conformément à l'Article 15.2.

8.1.2 Entre le septième (7<sup>ème</sup>) anniversaire et le neuvième (9<sup>ème</sup>) anniversaire de la Date de Transaction, chaque Actionnaire pourra demander à la Société de céder l'intégralité ou une partie de ses actions dans 2i Aeroporti, pour autant que le prix de cession ne soit pas inférieur au plus élevé entre (i) un montant garantissant aux Actionnaires un TRI sur leur investissement dans 2i Aeroporti au moins égal à douze pour cent (12%) et (ii) la Valeur de l'article 2437-ter.

8.1.3 A compter du neuvième (9<sup>ème</sup>) anniversaire de la Date de Transaction, chaque Actionnaire aura le droit de demander à la Société de céder l'intégralité ou une partie de ses Actions dans 2i Aeroporti, sous réserve que le prix de cession en question ne soit pas inférieur à la Valeur de l'article 2437-ter.

8.1.4 Les Actionnaires conviennent que la Valeur de l'article 2437-ter sera considérée comme atteinte (et donc les stipulations de l'Article 8.1.5 ne s'appliqueront pas) si l'une des conditions de l'Article 7.3.5, mutatis mutandis, est remplie.

8.1.5 Sans préjudice de l'Article 8.1.4, dans l'hypothèse où les Actionnaires qui sont en désaccord avec la cession considèrent que le prix est inférieur à la Valeur de l'article 2437-ter, les stipulations de l'Article 7.3.7 s'appliqueront, mutatis mutandis.

**Art. 8.2. Exercice du Droit de Première Offre Vis-à-vis de F2i.** Toute décision visant à exercer un droit de première offre vis-à-vis de F2i, conformément à tout Pacte d'Actionnaires de F2i, sera adoptée par le Conseil d'Administration avec le vote favorable d'au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B conformément à l'Article 15.2.

### **Art. 8.3. Exercice du Droit de Sortie Conjointe Vis-à-vis de F2i.**

8.3.1 Jusqu'au septième (7<sup>ème</sup>) anniversaire de la Date de Transaction, toute décision visant à exercer un droit de sortie conjointe vis-à-vis de F2i conformément à tout Pacte d'Actionnaires de F2i, sera adoptée par le Conseil d'Administration avec le vote favorable d'au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B conformément à l'Article 15.2.

8.3.2 A partir du septième (7<sup>ème</sup>) anniversaire de la Date de Transaction jusqu'au neuvième (9<sup>ème</sup>) anniversaire de la Date de Transaction, les stipulations de l'Article 8.1.2 s'appliqueront, mutatis mutandis.

8.3.3 A partir du neuvième (9<sup>ème</sup>) anniversaire de la Date de Transaction, les stipulations de l'Article 8.1.3 s'appliqueront, mutatis mutandis.

**Art. 8.4. Exercice du Droit de Cession Forcée Vis-à-vis de F2i.** Toute décision visant à exercer un droit de cession forcée vis-à-vis de F2i conformément à tout Pacte d'Actionnaires de F2i, sera adoptée par le Conseil d'Administration avec le vote favorable d'au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B conformément à l'Article 15.2, étant entendu cependant que, dans l'hypothèse d'une cession conformément aux exigences de l'Article 8.1.2 ou de l'Article 8.1.3 (tels qu'applicables), les Actionnaires ayant demandé à la Société de céder toutes ses actions dans la société 2i Aeroporti, auront également le droit de demander à la Société d'exercer leur droit de cession forcée vis-à-vis de F2i (et les stipulations de l'Article 8.1.6 s'appliqueront, mutatis mutandis).

**Art. 9. Augmentation et Réduction de Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

**Art. 10. Rachat d'Actions.** La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses propres actions s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

## **Chapitre III. Conseil d'administration, Commissaires**

**Art. 11. Conseil d'Administration.** La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires (le «Conseil d'Administration»). Si et aussi longtemps que la Société ne comptera qu'un (1) actionnaire, le Conseil d'Administration pourra être composé d'un (1) seul membre.

**Art. 11.1. Désignation des Administrateurs.** Les membres du Conseil d'Administration seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans. Ils peuvent également être renommés.

Les membres du Conseil d'Administration seront désignés de la façon suivante:

- deux (2) administrateurs, dont le Président, seront désignés parmi les candidats proposés par les détenteurs d'Actions de Catégorie A (les «Administrateurs de Catégorie A»);
- un (1) Administrateur sera désigné parmi les candidats proposés par les détenteurs d'actions de Catégorie B (l'«Administrateur de Catégorie B»).

**Art. 11.2. Révocation des Administrateurs.** Les Administrateurs peuvent être révoqués à tout moment de leur fonction d'Administrateur de la Société, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel administrateur en conformité avec le pouvoir de désignation des actionnaires, jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au(x) commissaires(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 13. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Sans préjudice des stipulations de l'Article 15.2, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de tout Administrateur de Catégorie A.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration peut nommer parmi ses Administrateurs de Catégorie A un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira au moins trois (3) fois par an sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si un (1) de ses membres le demande.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre.

Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire. Tout membre du Conseil d'Administration pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil d'Administration pourra déterminer toute autre règle concernant ce qui précède dans son règlement intérieur.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

#### **Art. 15. Quorum et Majorité.**

**Art. 15.1. Sujets autre que les Sujets Exclusivement Réservés à la Compétence du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que si au moins la moitié (1/2) des membres du Conseil d'Administration en fonction sont présents ou représentés. Sauf dans le cas des Sujets Spécifiques du Conseil d'Administration, les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés à cette réunion.

**Art. 15.2. Sujets Exclusivement Réservés à la Compétence du Conseil d'Administration.** Les décisions prises par le Conseil d'Administration relatives aux sujets mentionnés ci-dessous (les «Sujets Exclusivement Réservés à la Compétence du Conseil d'Administration») ne peuvent être déléguées et sont adoptées avec le vote favorable d'au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B:

- (a) toutes dépenses en capitaux ou d'investissements faites par la Société;
- (b) la création ou la mise en place d'une sûreté ou toute autre décision relative à un gage (sauf les sûretés accordés dans le cadre normal des activités de la Société), sur l'intégralité ou une partie des intérêts, propriétés ou autres actifs ou revenus de la Société ainsi que la création ou la mise en place par la Société de tout emprunt obligataire ou (autre que dans le cadre normal de l'activités de la Société) ou la mise en place de toute garantie ou de toute indemnité (sortant du cadre du cours normal de l'activité de la Société);
- (c) le changement par la Société de ces principes comptables et de sa politique comptable qui aurait une influence sur l'investissement des actionnaires;
- (d) le changement de régime fiscal par la Société;
- (e) toute décision impliquant la constitution d'une dette pour la Société;
- (f) la cession d'intérêts dans la société 2i Aeroporti jusqu'au septième (7<sup>ème</sup>) anniversaire à partir l'insertion des présentes dispositions dans les Statuts, et par la suite, toute cession de titres de F2i Aeroporti qui ne serait pas faite conformément à l'Article 8.1.2 et 8.1.3 (tels qu'applicables);
- (g) l'exercice du droit de première offre vis-à-vis de F2i, conformément aux dispositions correspondantes de tout Pacte d'Actionnaires de F2i, dans le cas où F2i décide de vendre ses actions dans 2i Aeroporti à un tiers;
- (h) l'exercice du droit de cession conjointe, conformément aux dispositions correspondantes de tout Pacte d'Actionnaires de F2i;
- (i) l'exercice d'un droit de cession forcée vis-à-vis de F2i, conformément aux stipulations correspondantes de tout Pacte d'Actionnaires de F2i, dans le cas où la Société déciderait de céder l'intégralité de ses actions 2i Aeroporti à un tiers (sans préjudice d'une cession de toutes les actions 2i Aeroporti détenues par Société conformément à l'Article 8.1.2 et 8.1.3, auquel cas la décision relative à cet exercice du droit de cession forcée sera prise par les membres du Conseil d'Administration à la majorité simple);
- (j) l'exercice des droits relatifs à l'Introduction en Bourse de 2i Aeroporti, conformément aux stipulations correspondantes de tout Pacte d'Actionnaires de F2i;
- (k) tout sujet relatif (i) à un Investissement Alliance, (ii) au droit de sortie conjointe se rapportant aux actions potentiellement détenues par la Société dans les Sociétés Initialement Contrôlées, (iii) tout investissement de la Société dans SEA ou l'exercice par la Société de tout droit et/ou option lui étant fourni en échange de l'investissement dans SEA caque fois, tel que prévu dans tout Pacte d'Actionnaires de F2i;
- (l) les instructions de vote données aux représentants de la Société lors de toute assemblée générale ordinaire sur toute résolution d'assemblée générale extraordinaire de 2i Aeroporti qui nécessite une décision prise avec le vote favorable de F2i et de la Société pour être adoptée, conformément à tout Pacte d'Actionnaires de F2i, qui pourrait être en vigueur de temps à autre.

**Art. 16. Résolutions du Conseil d'Administration.** Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'Administrateur unique ou par deux (2) Administrateurs agissant conjointement.

Les résolutions adoptées par l'Administrateur unique seront consignées par écrit et signées par l'Administrateur unique.

**Art. 17. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 18. Conflits d'Intérêt.** Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Si le Conseil d'Administration comprend un (1) membre unique, il suffit qu'il soit fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 19. Responsabilité des Administrateurs - Indemnisation.** Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion.

En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 20. Confidentialité.** Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du Conseil d'Administration, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par (i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou (ii) l'intérêt du public.

**Art. 21. Commissaires - Réviseurs d'Entreprises Agréés.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s), s'il y en a, seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires avec le vote favorable des détenteurs des Actions de Catégorie A, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, à l'exception des réviseurs d'entreprises agréés qui peuvent seulement, par dispositions du droit luxembourgeois, être révoqués pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 22. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.** L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

**Art. 23. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier mercredi de juin à 14h00.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 24. Autres Assemblées Générales.** Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) (s'il y en a) peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

**Art. 25. Convocation des Assemblées Générales.** Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 26. Présence - Représentation.** Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'actionnaires.

Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a besoin d'être lui-même actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visio-conférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

**Art. 27. Procédure.** Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en leur absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 28. Prorogation.** Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

**Art. 29. Vote.**

**Art. 29.1. Votes Exprimés.** Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

## **Art. 29.2. Quorum et Majorité.**

### **29.2.1 Assemblée générale ordinaire des actionnaires**

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées, sous réserve de l'article 29.2.3 ci-dessous.

### **29.2.2 Assemblée générale extraordinaire des actionnaires**

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale, sous réserve de l'article 29.2.3 ci-dessous.

### **29.2.3 Sujets Spécifiquement Réservés aux Actionnaires**

Les décisions prises en assemblée générale des Actionnaires sur les sujets suivants (les «Sujets Spécifiquement Réservés aux Actionnaires») requièrent le vote favorable des détenteurs d'Actions de Catégorie A et d'Actions de Catégorie B;

(a) la modification des Statuts de la Société;

(b) la liquidation de la Société;

(c) la fusion ou la scission de la Société;

(d) la modification du capital social, exception faite des décisions relatives à la recapitalisation de la Société pour atteindre le capital social minimum requis tel que défini par la loi ou toute autre disposition réglementaire en vigueur de temps à autre; et

(e) la distribution des dividendes ou des réserves.

**Art. 30. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

## **Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices**

**Art. 31. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 32. Approbation des Comptes Annuels.** Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

**Art. 33. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale») conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide, conformément à l'Article 29.2.3 et toujours conformément à tout Pacte d'Actionnaires, de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires, chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 34. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) actionnaire(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 35. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

## Chapitre VIII. Définitions

**Art. 36. Définitions.** Les termes suivant, quand ils ont une majuscule, ont le sens qui leur est attribué au présent Article:

«Acquéreur Proposé»: a le sens qui lui est attribué à l'Article 7.3.2(a).

«Actionnaire» ou «actionnaire»: désigne tout détenteur d'Actions de la Société de temps à autre.

«Actionnaire Acquéreur»: a le sens qui lui est attribué à l'Article 7.4.

«Actions à Céder»: a le sens qui lui est attribué à l'Article 7.2.2.

«Actionnaire Cédant»: a le sens qui lui est attribué à l'Article 7.2.2.

«Actions de la Société»: désigne les actions constituant le capital social de la Société émises de temps à autre.

«Actions de Catégorie A»: a le sens qui lui est attribué à l'Article 5.

«Actions de Catégorie B»: a le sens qui lui est attribué à l'Article 5.

«Actionnaires Non-Cédants»: a le sens qui lui est attribué à l'Article 7.2.2.

«Actionnaire Sollicitant»: a le sens qui lui est attribué à l'Article 7.4

«Actionnaires Sollicités»: a le sens qui lui est attribué à l'Article 7.3.1.

«Actionnaire Sortant»: a le sens qui lui est attribué à l'Article 7.3.1.

«Administrateur de Catégorie A»: a le sens qui lui est attribué à l'Article 11.1.

«Administrateur de Catégorie B»: a le sens qui lui est attribué à l'Article 11.1.

«Affilié»: signifie, concernant une Personne, toute Personne qui directement ou indirectement, contrôle, est contrôlée par ou se trouve sous le contrôle commun cette Personne. Dans le cas de Cavour Holding, le terme d'Affilé inclue tous les Limited Partnerships, les filiales de ces Limited Partnerships et toute autre entité qui est gérée ou conseillée par ARDIAN France. Dans le cas de CAA, le terme d'Affilié comprend Crédit Agricole Assurances et toute Personne qui est directement ou indirectement contrôlée par Crédit Agricole Assurances.

«ARDIAN»: désigne ARDIAN France et toute entité ou fonds géré ou conseillé par ARDIAN France.

«ARDIAN France»: désigne ARDIAN France, une société de droit français, ayant son siège social au 20, Place Vendôme, 75001 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris au numéro 403 201 882.

«Article»: signifie tout article des Statuts de la Société, tels que modifiés de temps à autre.

«CAA»: désigne collectivement les sociétés Predica et CA Vita.

«CA Vita»: désigne Crédit Agricole Vita S.p.A., une société de droit italien, ayant son siège social au 1 Via Università, Parme (Italie) et immatriculée au Registre de Parme (Italie) au numéro 09479920150.

«Cavour Holding»: désigne Cavour Holding S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L- 2420 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 195 137.

«cession/transfert»: désigne toute transaction, même sans considération (notamment sans limitation, les cessions, les donations, le troc, les apports dans des sociétés, les dons, les cessions en gros, les cessions forcées, les fusions, les scissions, les transports d'actions, le transfert en usufruit, les accords fiduciaires, trust ou autres accords ayant des effets similaire, dans la limite permise par le droit applicable), en vertu de laquelle la propriété, la nue-propriété ou autres droits réels sur les titres (notamment le droit de gage et l'usufruit) d'une société ou entité sont transférés directement ou indirectement.

«Code Civil Italien»: désigne le Code Civil italien, tel qu'approuvé par Décret Royal, daté du 16 mars 1942, n°262 et tel que modifié par la suite.

«Conseil d'Administration»: a le sens qui lui est attribué à l'Article 11.

«contrôle»: signifie la détention de plus de 50% du capital social disponible et des droits de vote d'une Personne et le pouvoir d'élire ou de désigner la majorité de l'organe de gouvernance de ladite Personne. Les termes «qui contrôle»,

«contrôlé par» ou «sous le contrôle commun de» se déduisent en fonction de cette première définition, sauf mention expresse dans d'autres Articles.

«Crédit Agricole Assurances»: désigne Crédit Agricole Assurances, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 50-56 rue de la Procession, 75015 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris au numéro 451 746 077 et est une entité contrôlée par Crédit Agricole Assurance.

«Date de la Transaction»: signifie le 24 avril 2015.

«Droit de Cession Forcée»: a le sens qui lui est attribué à l'Article 7.3.1.

«Droit de Première Offre»: a le sens qui lui est attribué à l'Article 7.2.1.

«Droit de Sortie Conjointe»: a le sens qui lui est attribué à l'Article 7.4.

«ENAC»: signifie Ente Nazionale per l'Aviazione Civile.

«Entités du Groupe»: désigne les sociétés ou entités contrôlées directement ou indirectement ou dans lesquelles 2i Aeroporti détient une participation.

«Expert»: désigne (i) la banque d'investissement internationale de premier plan indépendante ou le cabinet international d'expertise comptable indépendant, que les actionnaires auront convenus entre eux, ou si les actionnaires ne s'entendent pas pour sa désignation dans un délai de dix (10) Jours Ouvrés à compter de la date à laquelle l'actionnaire le plus diligent envoie une invitation à l'autre actionnaire pour s'accorder sur le nom de l'Expert, ou dans le cas où la banque d'investissement ou le cabinet d'expertise comptable, selon les cas, n'est pas en mesure ou ne souhaite pas jouer son rôle d'Expert et que les actionnaires ne conviennent pas d'un remplaçant dans un délai de dix (10) Jours Ouvrés ou, (ii) si les actionnaires ne parviennent pas à un accord, la banque d'investissement internationale de premier plan indépendante ou le cabinet international d'expertise comptable indépendant nommé par le président du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière de référés la demande des actionnaires.

«F2i»: désigne F2i S.G.R. S.p.A., une société régie par les lois italiennes, ayant son siège social au 1 via San Prospero, à Milan.

«2i Aeroporti»: désigne 2i Aeroporti S.p.A., une société de droit italien, ayant son siège social au Via San Prospero 1, à Milan.

«F2i SAC»: désigne F2i Sistema Aeroportuale Campano S.p.A., une société de droit italien, ayant son siège social Via San Prospero 1, à Milan, qui est détenue à 100% par 2i Aeroporti.

«F2i SAL»: désigne F2i Sistema Aeroportuale Lombardo S.p.A., une société de droit italien, ayant son siège social au 1 Via San Prospero à Milan, qui est détenue à 100% par 2i Aeroporti.

«GESAC»: désigne Società Gestione Servizi Aeroporti campani S.p.A., une société de droit italien, ayant son siège social au 95 Via del riposo, C/O Aeroporto Capodichino, qui est détenue à 70% par F2i SAC.

«Introduction en Bourse»: signifie le premier appel public à l'épargne des actions de 2i Aeroporti ou de SEA selon les cas, sur un marché d'échanges de titres ou sur un système de négociation ou le fait de donner pour négociation d'une ou plusieurs de ces actions sur un marché public de titres où ces actions peuvent être librement cédées.

«Investissements Alliance»: signifie toute (i) augmentation de participation dans SAGAT, GESAC et Software Design, (ii) augmentation de participation dans la société SEA et (iii) l'acquisition de fonds propres ou de quasi fonds-propres dans d'autres exploitants d'aéroport en Italy.

«Jour Ouvré»: se rapporte à tous les jours sauf les samedis, les dimanches, ainsi que les autres jours ou les établissements de crédit sont autorisés à fermer à Paris, Milan et au Luxembourg

«Juste Valeur de Marché»: signifie la valeur des actions de la Société déterminée d'un commun accord par les actionnaires, où par Expert conformément à tout Pacte d'Actionnaires, en appliquant les méthodes de valorisation utilisées par les meilleurs pratiques nationales et internationales ainsi qu'en prenant en considération la valeur attribuée à des sociétés comparables et d'autres éléments de contexte généralement utilisés pour la valorisation de titres.

«Lois»: a le sens qui lui est attribué à l'Article 1.

«Notice de Cession»: a le sens qui lui est attribué à l'Article 7.2.2.

«Notice de Première Offre d'Achat»: a le sens qui lui est attribué à l'Article 7.2.3.

«Notice de Sortie Forcée»: a le sens qui lui est attribué à l'Article 7.3.2.

«Pacte d'Actionnaires»: a le sens qui lui est attribué à l'Article 7.

«Pacte d'Actionnaires de F2i»: a le sens qui lui est attribué à l'Article 8.1.1.

«Période d'Acceptation de la Première Offre»: a le sens qui lui est attribué à l'Article 7.2.3(a).

«Période d'Exercice du Droit de Première Offre»: a le sens qui lui est attribué à l'Article 7.2.3.

«Période d'Inaliénabilité»: a le sens qui lui est attribué à l'Article 7.1.

«Personne»: désigne toute personne physique, personne morale, partnership, firme, association, entité sans personnalité morale ou toute autre entité.

«Predica»: désigne Predica, société anonyme de droit français, ayant son siège social au 50-56 rue de la Procession, 75015 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris au numéro 334 028 123.

«Première Offre»: a le sens qui lui est attribué à l'Article 7.2.3.

«Président»: a le sens qui lui est attribué à l'Article 14.

«Prix d'Acquisition»: a le sens qui lui est attribué à l'Article 7.3.2 (b).

«Prix de la Première Offre»: a le sens qui lui est attribué à l'Article 7.2.3(d).

«Prix Supérieur»: a le sens qui lui est attribué à l'Article 7.2.5.

«Réserve Légale»: a le sens qui lui est attribué à l'Article 33.

«SAGAT»: désigne Società Azionaria Gestione Aeroporto Torino S.p.A., une société de droit italien, ayant son siège social au 12 Strada San Maurizio, Caselle Torinese (TO), qui est détenue à 54,46% par 2i Aeroporti.

«SEA»: désigne Società Azionaria Esercizi Aeroportuali SEA, une société de droit italien, ayant son siège social à Aeroporto Linate, Segrate (MI), qui est détenue à 35,719% par 2i Aeroporti.

«Secrétaire»: a le sens qui lui est attribué à l'Article 14.

«Société»: a le sens qui lui est attribué à l'Article 1.

«Sociétés Initialement Contrôlées»: désigne ensemble, 2i Aeroporti, F2i SAC, F2i SAL, GESAC, SAGAT et Software Design.

«Software Design»: désigne Software Design S.p.A., une société de droit italien, ayant son siège social au 95 Via del riposo, C/O Aeroporto Capodichino, qui est détenue à 54% par F2i SAC.

«Sujets Exclusivement Réservés à la Compétence du Conseil d'Administration»: a le sens qui lui est attribué à l'Article 15.

«Sujets Spécifiquement Réservés aux Actionnaires»: a le sens qui lui est attribué à l'Article 29.2.3.

«Statuts»: a le sens qui lui est attribué à l'Article 1.

«TRI»: signifie le taux de rendement interne et représente le taux de rendement annuel moyen généré par l'investissement dans la Société ou 2i Aeroporti, le cas échéant, réalisé par tout actionnaire, comme prévu dans tout Pacte d'Actionnaires.

«Valeur 2437-ter»: signifie, la valeur des actions détenues par la Société dans des Sociétés Initialement Contrôlées, déterminée selon le critère défini par l'article 2437-ter du Code Civil Italien, comme convenu mutuellement par les actionnaires ou par Expert suite à tout Pacte d'Actionnaires.»

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de classer les trois administrateurs existant de la Société en administrateurs de catégorie A y compris le président du conseil d'administration, et en administrateurs de catégorie B conformément aux Statuts Refondus:

- Mme. Jennifer Ferrand, Administrateur de Catégorie A et Président;
- Mr. Alexis Ballif, Administrateur de Catégorie A; and
- Mme. Rosalba Laurent, Administrateur de Catégorie B.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. FERRAND, A. KUNITANI, F. HAMMI, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 24 avril 2015. Relation: DAC/2015/6816. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 juin 2015.

Référence de publication: 2015082167/1603.

(150094416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

---

**Cogito S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 22, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 197.246.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour du mois de mai;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée régie par les lois de France "FCC COGITO", établie et ayant son siège social à F-57970 Yutz, 27, rue des Métiers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Thionville sous le numéro 494 480 114,

ici dûment représentée par son gérant Monsieur Laurent CANONICO, directeur de société, demeurant à F-57925 Dis-torff, 5, rue du Bon Coin (France).

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "COGITO S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 2.** La Société a pour objet la gestion d'un organisme de formation professionnelle continue, l'audit organisationnel et le conseil en entreprise.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

En générale, la Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Koerich (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

### **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "FCC COGITO", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

#### *Résolutions prises par l'associée unique*

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-8399 Windhof, 22, rue de l'Industrie.

2. Monsieur Laurent CANONICO, directeur de société, né à Villerupt (France), le 15 avril 1970, demeurant à F-57925 Distorff, 5, rue du Bon Coin (France), est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant légal de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. CANONICO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 26 mai 2015. 2LAC/2015/11474. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015082211/116.

(150094288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

---

**AmTrust Re Taurus, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 43.469.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 13 mai 2015*

4) L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs:

- Monsieur Jeremy CADLE, Président, N°.2 Minster Court, Mincing Lane, Londres EC3R 7BB, Royaume-Uni
- Monsieur Ronald PIPOLY, 59, Maiden Lane, 43<sup>ème</sup> étage, New York, NY10038, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Stephen UNGAR, 59, Maiden Lane, 43<sup>ème</sup> étage, New York, NY10038, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Peter NORRIS, No.2 Minster Court, Mincing Lane, Londres EC3R 7BB, Royaume-Uni
- Monsieur Lambert SCHROEDER, 534 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2015.

5) L'Assemblée Générale nomme KPMG Luxembourg 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg comme Réviseur Indépendant. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2015.

*Pour la société AmTrust Re Taurus*

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015082955/21.

(150095401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**AmTrust Re Taurus, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 43.469.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société Amtrust Re Taurus*

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015082956/11.

(150095402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**AstraZeneca Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-3961 Ehlange, 7B, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 20.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 juin 2015.

Référence de publication: 2015082970/11.

(150095181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Centre Esthétique Schieren GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9125 Schieren, 70, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 197.278.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am einundzwanzigsten Mai,

Vor dem Endesunterzeichneten Notar Karine REUTER, mit Amtssitz in Luxemburg

Sind erschienen:

Frau NEUHAUS Michaela, geboren am 05. Dezember 1975 in DBitburg (1975 1205 646 04), wohnhaft in D-54634 Bitburg, 44, Am Dellbach,

Frau GOERENS Tania, geboren am 26. September 1989 in ROMVaslui (1989 09 26 226 56), wohnhaft in L-9184 Schieren, Matgeshaff

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Die Gesellschaftsbezeichnung lautet „Centre Esthétique Schieren, GmbH.“

**Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist das Betreiben eines Schönheitssalons, sowie der Ankauf und der Verkauf von Kosmetikprodukten jeglicher Art.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Schieren.

**Art. 4.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend fünfhundert Euros (12.500,-) und ist in hundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,-) eingeteilt.

**Art. 6.** Zwischen den Gesellschaftern sind die Gesellschaftsanteile frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter, sowie von Todes wegen an Nichtgesellschafter, ausgenommen den überlebenden Ehegatten oder die Nachkommen, bedarf der Genehmigung von Gesellschaftern, welche die drei Viertel des Gesellschaftskapitals darstellen müssen. Die Übertragung ist der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden ist.

Im Todesfall falls die Zustimmung nicht erteilt wird, können die Anteile von den übrigen Gesellschaftern, von akzeptierten Dritten oder von der Gesellschaft selbst, gemäß Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erworben werden. Der Preis errechnet sich auf Grund des Durchschnitts der Bilanzen der letzten drei Jahre oder in Ermangelung von drei Geschäftsjahren, auf Grund zweier beziehungsweise einer Bilanz. Wenn keine Gewinnzuteilung erfolgte oder wenn die Parteien sich nicht einigen können, wird der Preis von den Gerichten festgesetzt.

**Art. 7.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Zahl, Amtsdauer und Befugnisse durch die Generalversammlung festgesetzt werden und die zu jeder Zeit durch letztere abberufen werden können, ohne Angabe von Gründen.

**Art. 8.** Der Tod, die Entmündigung oder der Konkurs eines Gesellschafters bewirken nicht die Auflösung der Gesellschaft. Die Erben des verstorbenen Gesellschafters sind nicht berechtigt Siegel auf die Güter und Papiere der Gesellschaft anlegen zu lassen. Zur Wahrung ihrer Rechte dürfen ausschließlich diejenigen Werte in Betracht gezogen werden wie sich aus der letzten Bilanz ergeben.

**Art. 9.** Das Gesellschaftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 10.** Jedes Jahr wird am einunddreißigsten Dezember das Inventar aller Aktiva und Passiva der Gesellschaft aufgestellt. Der ausgewiesene Nettogewinn nach Abzug der Unkosten, Gehälter und sonstiger Abschreibungen, wird wie folgt zugewiesen:

- fünf (5%) vom Hundert der Schaffung einer gesetzlichen Rücklage solange diese Rücklage nicht zehn (10%) vom Hundert des Kapitals darstellt,
- der Rest steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

**Art. 11.** Im Fall der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 12.** Im Falle einer Einpersonengesellschaft, werden die durch das Gesetz oder obenstehende Satzung der Generalversammlung zustehenden Rechte durch den alleinigen Gesellschafter ausgeübt.

**Art. 13.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 beziehungsweise der diesbezüglichen Abänderungsgesetze.

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Schätzung der Gründerkosten*

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf eintausend drei hundert und fünfzig Euro (1.350.-) abgeschätzt.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Die Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

Frau NEUHAUS Michaela, geboren am 05. Dezember 1975 in D-Bitburg (1975 1205 646 04), wohnhaft in D-54634 Bitburg, 44, Am Dellbach, . . . . .	50 Anteile
Frau GOERENS Tania, geboren am 26. September 1989 in ROM-Vaslui (1989 09 26 226 56), wohnhaft in L-9184 Schieren, Matgeschaff . . . . .	50 Anteile
	<u>100 Anteile</u>

Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so daß der Betrag von zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies vom instrumentierenden Notar festgestellt wurde.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise heute und endet am 31. Dezember 2015.

#### *Gesetzgebung und Erklärung betreffend Weißgeldwäsche*

Die Parteien erklären gemäß dem Gesetz vom 12. November 2004, so wie dieses Gesetz nachträglich abgeändert wurde, dass sie die alleinigen Nutznießer und Empfänger gegenwärtiger Transaktion sind, und bescheinigen, dass die Gelder, die für die Einzahlung des Kapitals der Gesellschaft genutzt wurden, weder aus dem Handel von Rauschgiftmitteln, noch aus einer durch Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches respektiv Artikel 8-1 des abgeänderten Gesetzes vom 19. Februar 1973 sowie auch nicht aus einer von Artikel 135-1 (Finanzierung terroristischer Aktivitäten) vorgesehenen Straftaten herrühren.

#### *Generalversammlung*

Sodann fassen die Gesellschafter folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Geschäftsführer wird festgelegt auf 3.
- 2) Wird zum technischen Geschäftsführer ernannt:

Frau KRONEBERGER Alesja, wohnhaft in D-54634 Bitburg Stahl, Unter'm Stahler Kopf, 17, geboren in Dustlik, (Usbekistan) am 02. Dezember 1980

- 3) Werden zu verwaltungstechnischen Geschäftsführer ernannt:

Frau NEUHAUS Michaela, geboren am 05. Dezember 1975 in D-Bitburg (1975 1205 646 04), wohnhaft in D-54634 Bitburg, 44, Am Dellbach, Frau GOERENS Tania, geboren am 26. September 1989 in ROM-Vaslui (1989 09 26 226 56), wohnhaft in L-9184 Schieren, Matgeschaff

4) Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift des technischen Geschäftsführers und eines verwaltungstechnischen Geschäftsführers.

- 5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9125 Schieren, 70, Route de Luxembourg.

Vor Abschluß der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar den Komparenten auf die Notwendigkeit hingewiesen, die eventuellen behördlichen Genehmigungen zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung an den Komparenten, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signés: M. NEUHAUS, T. GOERENS, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 26 mai 2015. Relation: 2LAC/2015/11406. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

*Le Receveur (signé): MULLER.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 3 juin 2015.

Référence de publication: 2015083072/104.

(150095382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Partners Group Global Infrastructure 2009 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 146.206.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015083523/11.

(150095198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**PAS Luxembourg, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.000.004,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.564.

---

Suite aux résolutions écrites de l'associé unique en date du 27 mai 2015 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du Gérant B suivant en date du 22 mai 2015:

Monsieur Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Nomination du Gérant B suivant en date du 22 mai 2015 pour une durée indéterminée:

Monsieur Domenico Latronico, né le 14 septembre 1969 à Potenza, Italie, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Monsieur Geoffrey D. L. Picrit, Gérant A;
- Monsieur Hamish M. Walker, Gérant A;
- Monsieur Patrick van Denzen, Gérant B;
- Monsieur Domenico Latronico, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PAS Luxembourg S.à r.l.

Patrick van Denzen

*Gérant B*

Référence de publication: 2015083524/25.

(150095271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**PB International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 43.851.

---

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2014 vom 04. März 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015083525/10.

(150095613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**PBG Investment (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.100,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 89.428.

—  
Suite aux résolutions écrites de l'associé unique en date du 27 mai 2015 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du Gérant B suivant en date du 22 mai 2015:

Monsieur Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Nomination du Gérant B suivant en date du 22 mai 2015 pour une durée indéterminée:

Monsieur Domenico Latronico, né le 14 septembre 1969 à Potenza, Italie, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Monsieur Geoffrey D. L. Picrit, Gérant A;
- Monsieur Hamish M. Walker, Gérant A;
- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, Gérant B;
- Monsieur Domenico Latronico, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PBG Investment (Luxembourg) S.à r.l.  
Patrick Leonardus Cornelis van Denzen  
*Gérant B*

Référence de publication: 2015083526/25.

(150095270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**PepsiCo Finance Europe Limited, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 73.863.

—  
Suite aux résolutions écrites des associés en date du 27 mai 2015 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission de l'Administrateur suivant en date du 22 mai 2015:

Monsieur Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

2. Nomination de l'Administrateur suivant en date du 22 mai 2015 jusqu'au 15 décembre 2017:

Monsieur Domenico Latronico, né le 14 septembre 1969 à Potenza, Italie, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la société est comme suit:

- Monsieur Geoffrey D.L. Picrit, Administrateur;
- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, Administrateur;
- Monsieur Domenico Latronico, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PepsiCo Finance Europe Limited  
Patrick Leonardus Cornelis van Denzen  
*Administrateur*

Référence de publication: 2015083529/22.

(150095267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Perus 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 133.422.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 18 juin 2014:*

- Le mandat de FPS Audit S.à r.l. de 46, Boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, le réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de FPS Audit S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015 statuant sur les comptes annuels de 2014.

Luxembourg, le 18 juin 2014.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015083530/16.

(150096017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**PBG Midwest Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 10.000.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 108.456.

Suite aux résolutions écrites de l'associé unique en date du 27 mai 2015 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du Gérant B suivant en date du 22 mai 2015:

Monsieur Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Nomination du Gérant B suivant en date du 22 mai 2015 pour une durée indéterminée:

Monsieur Domenico Latronico, né le 14 septembre 1969 à Potenza, Italie, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Monsieur Geoffrey D. L. Picrit, Gérant A;
- Monsieur Hamish M. Walker, Gérant A;
- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, Gérant de classe B;
- Monsieur Domenico Latronico, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PBG Midwest Holdings S.à r.l.

Patrick Leonardus Cornelis van Denzen

*Gérant de classe B*

Référence de publication: 2015083527/25.

(150095269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Parcle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue de L'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 191.127.

*Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée générale ordinaire du 02 juin 2015*

A l'unanimité des voix votantes l'Assemblée Générale nomme M. Nicolas PRETEMER 24, rue du Moulin L-8279 HOLZEM commissaire aux comptes de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes 2015.

Windhof, le 04 juin 2015.

Référence de publication: 2015083520/12.

(150095914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Pétrusse Aviation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 134.874.

Conversion le 8 octobre 2014 d'une Delaware Corporation du nom de Pegasus Aviation Finance Company, en une Delaware Limited Liability Company, avec changement de sa dénomination de Pegasus Aviation Finance Company, associé unique de la société Pétrusse Aviation S.à r.l. en Pegasus Aviation Finance Company LLC, avec siège social au 200 Bellevue Parkway, Suite 210, Wilmington DE 19809, USA.

*Pour la société*

PETRUSSE AVIATION S.à r.l.

S.G.A. SERVICES S.A. / FMS SERVICES S.A.

*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2015083505/15.

(150095596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Pallas Equity Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 62.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.251.

Par résolutions signées en date du 19 mai 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Geneviève Koschnicke, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet au 28 avril 2015 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 28 avril 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015083506/15.

(150095355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.349.

*Extrait des résolutions prises en date du 30 avril 2015*

En date du 30 avril 2015, les gérants de la Société ont décidé:

- de renouveler le mandat de réviseur d'entreprise agréé de la société Pricewaterhouse Coopers S.à r.l., ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator L - 2182 Luxembourg avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PayPal (Europe) s.à r.l. et Cie, S.C.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015083511/16.

(150095928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Opus 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 116.015.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Opus 2 S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015083501/11.

(150095450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Richelieu Fd, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 57.138.

---

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale statutaire du 4 juin 2015*

Messieurs Rafik FISCHER, Serge D'ORAZIO et Bernard JACQUEMIN, résidant tous professionnellement au 43 boulevard Royal, L-2955 Luxembourg sont réélus en tant qu'administrateurs pour un nouveau mandat se terminant à l'assemblée générale statutaire de 2016.

DELOITTE AUDIT est réélu comme réviseur d'entreprises pour un nouveau mandat se terminant à l'assemblée générale statutaire de 2016.

Extrait certifié sincère et conforme

*Pour RICHELIEU FD*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A

Référence de publication: 2015083543/16.

(150095837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Richelieu Fd, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 57.138.

---

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RICHELIEU FD*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015083544/11.

(150095838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Roche Blanche S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 33, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 182.647.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 1<sup>er</sup> juin 2015*

L'assemblée générale ordinaire de ROCHE BLANCHE S.A. a pris ce jour à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Est élu administrateur-délégué pour une durée d'un an, en remplacement de Monsieur Claude SOUMER:

- Monsieur Tim SCHLINK, né le 28.10.1977 à Thionville, demeurant à L-5480 Wormeldange, 178 rue Principale.

Pour extrait conforme et sincère

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2015083545/13.

(150095207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**RAGOF Heusenstamm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 19.862.600,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.204.

---

Le présent document est établi en vue de la mise à jour de la dénomination de l'associé The Real Asset (RA) Global Opportunity Fund I Limited, qui est désormais REAL ASSET (RA) GLOBAL OPPORTUNITY FUND I Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

*Pour RAGOF Heusenstamm S.à r.l*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015083546/14.

(150095477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Ragtime Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 132.148.

---

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015083547/10.

(150095617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**QS PEP S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 170.993.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015083541/10.

(150095509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Reba Investment Opportunities S.C.A. - SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 182.325.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Reba Investment Opportunities S.C.A - SICAR*

*Caceis Bank Luxembourg*

Référence de publication: 2015083542/12.

(150095754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**PORTLAND HILL FUND SICAV, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la foire.

R.C.S. Luxembourg B 190.084.

---

Il résulte de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 12 mai 2015 que:

- Le mandat de Ernst & Young en tant que réviseur d'entreprises agréé est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes se terminant au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015083535/14.

(150095764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**PORTLAND HILL FUND SICAV, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la foire.  
R.C.S. Luxembourg B 190.084.

Le bilan audité au 31 décembre 2014 tel qu'approuvé lors de l'assemblée générale a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015083536/13.

(150095767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Raiffinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 37.446.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015083548/10.

(150095299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**REComm Sarl Mainz IFA3 SCS, Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 10.000,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 158.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2015.

Référence de publication: 2015083552/10.

(150095293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**RMB Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 163.689.

Par décision de l'assemblée générale annuelle du 03 juin 2015, le mandat des administrateurs Monsieur Jean BODONI, Monsieur Sébastien WIANDER, Monsieur Michel HARDY, Monsieur Michael YATTAH et Monsieur Albert ABEHSE-RA, administrateur et Président, ainsi que le commissaire aux comptes AUDIT-TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 3 juin 2015.

*Pour: RMB CAPITAL S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015083560/16.

(150095516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Robben Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaures.  
R.C.S. Luxembourg B 158.384.

Le version abrégée des comptes au 31 décembre 2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015083561/11.

(150095961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**S.E.E. Société d'Etudes et d'Evaluations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 119.328.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015083567/10.

(150095871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Shaftesbury Corporate Management Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.375.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Shaftesbury Corporate Management Services (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015083574/10.

(150095590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Shatskmorneftegaz S.à rl., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.550.

---

*Extrait des résolutions des associés du 29 mai 2015*

En date du 29 mai 2015, les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Grigory Bondarenko, en tant que gérant de classe A de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Mikhail V. Bekauri, né le 23 avril 1975 à Moscou, Russie, demeurant professionnellement au 31, Dmitriya Yulianova Street, appartement 35, 117447 Moscou, Russie, en tant que gérant de classe A de la Société, pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Carsten SÖNS

*Mandataire*

Référence de publication: 2015083575/18.

(150095729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Skopos Impact Fund SICAV SIF,S.A., Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-12500 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 190.278.

---

EXTRAIT

Il résulte du conseil d'administration de la Société qui s'est tenu en date du 2 juin 2015 au siège social que:

- Michel de Groote, avec adresse professionnelle au 10 Grafenauweg, CH-6300 Zug, Suisse, a démissionné de son poste d'administrateur de la société.

Dès lors, le conseil d'administration se compose de:

- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- Matthias Van der Looven, responsable financier, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- Bernard Brenninkmeijer, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au Peshurst, Stoke Road, Kingston upon Thames, Surrey KT2 7NX, Angleterre.

Référence de publication: 2015083577/18.

(150095840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Société du Parking des Martyrs S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24B, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 18.076.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 18 mai 2015*

Il est décidé de nommer comme commissaire en remplacement de son mandat de réviseur d'entreprises agréé:

RSM AUDIT LUXEMBOURG S.à r.l., 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2015.

Référence de publication: 2015083578/13.

(150095106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Sofidra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 73.723.

—  
EXTRAIT

Le 2 juin 2015 s'est tenue de manière ordinaire l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires au siège social de la société durant laquelle les résolutions suivantes ont été prises:

1. L'assemblée prend connaissance de la démission de Monsieur Gérard Becquer, administrateur de type B, avec effet immédiat et décide de nommer Monsieur David Luty, avec adresse professionnelle à 34-36, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, administrateur de type B et Monsieur Géry Vandewalle, avec adresse professionnelle à 34-36, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, administrateur de type A, avec effet immédiat pour une durée de deux ans jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

2. L'assemblée renouvelle également le mandat du réviseur d'entreprises agréé de GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2015083580/22.

(150095971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Sofidra Shipping S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 144.160.

—  
EXTRAIT

Le 2 juin 2015 s'est tenue de manière ordinaire l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires au siège social de la société durant laquelle la résolution suivante a été prise:

a) le renouvellement avec effet immédiat du mandat du réviseur d'entreprises agréé Grant Thornton Lux Audit SA, ayant son siège social à L-8308 Capellen, Pafébruch 89A, pour une période d'un an, pour l'exercice 2015 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016;

Pour extrait conforme

Signature

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2015083581/16.

(150096027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Sophia Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 148.102.

—  
EXTRAIT

Il résulte du conseil d'administration de la Société qui s'est tenu en date du 2 juin 2015 au siège social que:

Suite à la démission de Michel de Groote de son poste d'administrateur de la société, le conseil d'administration a décidé de nommer:

- Bruno Amato, avec adresse professionnelle au 10 Grafenauweg, CH-6300 Zug, Suisse.

Son mandat prend effet au 2 juin 2015 et prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2014.

Dès lors, le conseil d'administration se compose de:

- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- Bruno Amato, contrôleur senior de division, avec adresse professionnelle au 10 Grafenauweg, CH-6300 Zug, Suisse;

- Matthias Van der Looven, responsable financier, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- Bernard Brenninkmeijer, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au Penthurst, Stoke Road, Kingston upon Thames, Surrey KT2 7NX, Angleterre.

Référence de publication: 2015083582/21.

(150095839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Stabilus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 151.589.

—  
M. Andi Klein a démissionné de ses fonctions de membre du conseil de surveillance de la Société avec effet au 12 mai 2015.

Pour le remplacer, le conseil de surveillance de la Société a décidé de coopter M. Joachim Rauhut, né le 9 mai 1954 à Linz (Autriche), et résidant au 7 Emil-Dittler-Strasse, 81479 Munich (Allemagne), en tant que membre du conseil de surveillance de la Société avec effet en date du 12 mai 2015 et jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Stabilus S.A.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015083587/17.

(150095116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Stadtweg Property, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 137.733.

—  
*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 27 avril 2015*

L'Assemblée décide de:

- Renouveler le mandat du Conseil de gérance avec effet à partir du 27 avril 2015:

\* Brian Conroy, en tant que Gérant de type A;

\* Andrew Whitty, en tant que Gérant de type A;

\* Bastow Charleton S.à r.l., en tant que Gérant de type B.

Durée du mandat pour les trois gérants: jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Nommer en remplacement de la Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l. comme commissaire de la Société, Efficient Services Société à responsabilité limitée, enregistrée au RCS sous le numéro B189972, dont le siège social est au 16, rue d'Eprenay, L - 1490 Luxembourg, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> novembre 2014 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui aura lieu en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015083588/21.

(150095623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Spatialbit Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6969 Oberanven, 43, Bei der Aarnescht.

R.C.S. Luxembourg B 171.325.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015083585/9.

(150095244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Stena International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.173.

Les comptes consolidés de la société mère STENA AB (publ), avec siège social à Masthuggskajen, SE-405 19 Göteborg, Suède, enregistrée au Bolagsverket sous le numéro 556001-0802, au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015083590/11.

(150095945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Swiss Re Europe Holdings S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 105.000.100,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 72.575.

EXTRAIT

En date du 29 mai 2015, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Swiss Re Europe Holdings S.A. (la «Société») a décidé de nommer Guido FÜRER avec adresse professionnelle à 50/60 Mythenquai, CH-8022 Zurich, Suisse, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 4 juin 2015 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

*Pour Swiss Re Europe Holdings S.A.*

Référence de publication: 2015083596/16.

(150095375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Sturgeon Capital Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 170.810.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 11 mai 2015 que:

- Les mandats de tous les administrateurs du fonds sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes se terminant au 31 décembre 2015;

- Monsieur Michael Carter reprend la fonction de président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Taco A. Sieburgh Sjoerdsma;

- Le mandat du réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes se terminant au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2015083593/18.

(150095765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Stirling Adjacent Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 280.650,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 188.103.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2015.

Référence de publication: 2015083592/10.

(150095179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Swiss Re Europe S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 350.000.408,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 25.242.

---

EXTRAIT

En date du 29 mai 2015, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Swiss Re Europe S.A. (la «Société») a décidé de nommer Guido FÜRER avec adresse professionnelle à 50/60 Mythenquai, CH-8022 Zurich, Suisse, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 4 juin 2015 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Swiss Re Europe S.A.

Référence de publication: 2015083597/16.

(150095376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Société Orientale de Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 65.020.

---

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 27 avril 2015*

Conformément à l'article 51, alinéa 4 de la loi Fondamentale sur les sociétés commerciales, les Administrateurs restants procèdent à la nomination par voie de cooptation de Monsieur Pierre GABISON demeurant au 3F Villa Helvitia, 69, Repulse Bay Road, Repulse Bay, Hong Kong, au titre d'Administrateur de la société. Cette nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale aux fins d'élection définitive.

Ils acceptent la démission de Monsieur Norbert SCHMITZ en tant qu'Administrateur de la société.

*Pour la société*

SOCIETE ORIENTALE DE PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2015083621/15.

(150095875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Soresco, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 5, Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 100.199.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 15. Juni 2007*

Es wurde einstimmig beschlossen:

den Gesellschaftssitz, mit Wirkung zum 15. Juni 2015, von L-9990 Weiswampach, Kiricheneck 1, nach L-9990 Weiswampach, Kiricheneck 5, zu verlegen.

Weiswampach, den 4. Juni 2015.

Référence de publication: 2015083628/12.

(150095811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Sogeprom sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1474 Luxembourg, 7, Sentier de l'Espérance.

R.C.S. Luxembourg B 140.664.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 juin 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015083624/10.

(150095330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Sogin, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 24.407.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 juin 2015:*

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015083625/21.

(150095406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Dragon Knight S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 173.822.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015082254/9.

(150095054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

---